



FG-EA/ECL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2018

Le deux février deux mille dix-huit, à neuf heures trente, sur convocations envoyées le quatre janvier deux mille dix-huit, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Charles BERNADAS, Adjoint au Maire de GAN, M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU, M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR, M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES, M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY, M. Francis HUNAUT, Maire de NAVAILLES-ANGOS, M. Didier IRIGOIN, Maire de BEGUIOS, M. Frédéric LAHORE, Maire de LOURENTIES, M. Jacques LOCATELLI, Maire d'AUSSEVIELLE, Mme Marie-Josèphe MIALOCQ, Maire d'ARBONNE, M. Pierre RODRIGUEZ, Maire d'ASSAT, M. Alain SANZ, Maire de REBENACQ, M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON, M. Michel CASSOU, Vice-président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY, M. Bernard CACHENAUT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE, M. Daniel LACRAMPE, Président de la Communauté de Communes du HAUT-BEARN, M. Michel LAURONCE, Président du Syndicat Intercommunal AEP d'OGEU-LES-BAINS, M. Maurice MINVIELLE, Membre du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du NORD-EST BEARN, M. Jean-Yves PRUDHOMME, Vice-président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY, Mme Annie HILD, Conseillère Départementale du Canton de PAU-2 .

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

- M. Laurent AUBUCHOU-AUROUIX, Maire de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, et son suppléant, M. Jean OTHAX, Maire d'UZOS, M. Jean-Yves COURREGES, Maire de SERRES-CASTET, et son suppléant, M. David DUIZIDOU, Maire de THEZE, M. Pascal MORA, Maire de GELOS, et son suppléant, M. André BERNOS, Maire d'AGNOS, M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3, M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

- M. Laurent AUBUCHOU-AUROUIX à M. Marc GAIRIN.
M. Pascal MORA à M. Michel CASSOU.

Assistaient également à la réunion :

- M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale, Mme ARPAILLANGE, responsable du Service des Affaires Générales, Mme VAYSSIER, responsable du Service Administratif Intercommunal, Mme GASTELLU, responsable du Service Informatique Intercommunal, M. DELHEURE, responsable du Service Technique Intercommunal, M. DORKEL, responsable du Service d'Urbanisme Intercommunal, M. BRUSQUE, responsable du Service Voirie et Réseaux Intercommunal, Mme CAPDESSUS-LACOSTE, assistante de direction.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

1. POINT DES ADHÉSIONS À L'AGENCE

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de l'Agence, il est rendu compte des adhésions et des retraits constatés par le Président par une décision du 24 novembre 2017, concernant les collectivités et les services suivants :

Adhésions :

COLLECTIVITES	SERVICES				
	SAI	SII	STI	SUI	SVRI
COMMUNE D'ESLOURENTIES-DABAN					X
COMMUNE DE MAURE	X				
COMMUNE DE MONEIN			X	X	
COMMUNE D'OSSE EN ASPE				X	
CTE D'AGGLOMERATION PAU-PYRENEES				X	
CTE DE CNES DU NORD EST BEARN					X
SIVU BIGABAT	X				

Retraits :

COLLECTIVITES	SERVICES				
	SAI	SII	STI	SUI	SVRI
COMMUNE D'ACCOUS			X	X	
COMMUNE D'AICIRITS-CAMOU-SUHAST				X	
COMMUNE D'AUSSURUCQ			X	X	
COMMUNE DE BELLOCQ			X		
COMMUNE DE BESINGRAND					X
COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER				X	
COMMUNE DE DOMEZAIN-BERRAUTE				X	X
COMMUNE D'IRISSARRY				X	
COMMUNE DE JAXU				X	X
COMMUNE DE MONCLA				X	
COMMUNE DE MAULEON-LICHARRE				X	
COMMUNE D'OSSE EN ASPE					X
COMMUNE D'OSSES					X
COMMUNE DE SAUVAGNON				X	
CTE DE CNES DU PAYS DE NAY					X

Dissolutions à compter du 1^{er} janvier 2018 :

COLLECTIVITES	SERVICES				
	SAI	SII	STI	SUI	SVRI
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ADOUR URSUIA	X	X			
SYNDICAT AEP MACAYE-LOUHOSSOA	X				X
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE MENDIONDE ET DE BONLOC	X	X			
SYNDICAT MIXTE L'EAU D'ICI		X			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT UR GARBI	X	X			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU PALAY (SIVOS DU PALAY)			X		
SYNDICAT AEP D'AHAXE-LECUMBERRY-MENDIVE	X				
SYNDICAT AEP D'AINHICE	X	X			X
SYNDICAT AEP D'IROULEGUY-ANHAUX					X
SYNDICAT AEP DE L'OSTABARRET	X	X			
SYNDICAT AEP DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX et BUSSUNARITZ	X				
SYNDICAT AEP DU PAYS DE MIXE	X	X	X		
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SAINT-PALAIS	X				
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE SOULE	X	X			
SIAEP DE L'ARBEROUE	X	X			
SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE URA	X				
SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF URA	X				
SYNDICAT D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY	X	X			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE NARCASTET, RONTIGNON et UZOS					X
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS DU LUZ ET DE SES AFFLUENTS	X				
SIAEP LUY GABAS LEES	X				

Par service, les évolutions sont les suivantes :

SERVICES	ADHESIONS	RETRAITS	NOMBRE D'ADHERENTS
SERVICE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL	+ 2	- 17	609
SERVICE INFORMATIQUE INTERCOMMUNAL		- 10	554
SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL	+ 1	- 5	395
SERVICE D'URBANISME INTERCOMMUNAL	+ 3	- 10	239
SERVICE VOIRIE ET RESEAUX INTERCOMMUNAL	+ 2	- 10	171

Il est fait observer que le nombre important de retraits (52 tous services confondus, représentant 36 collectivités différentes) est manifestement exceptionnel et a principalement deux origines :

- sur les 14 communes ayant signifié un retrait, 10 se retirent du service d'urbanisme intercommunal, le motif étant la prise de compétence par l'intercommunalité. Ce point est d'ailleurs développé dans le bilan d'activité du Service.
- la disparition de syndicats, du fait de dissolutions ou de fusions. 21 collectivités sont dans ce cas.

Cependant, on peut considérer, au regard du nombre de ré-adhésions déjà enregistré au cours de l'année pour des cas de figure similaires, que le service rendu aux collectivités est apprécié et / ou que nos collectivités ont la volonté de maintenir sur le territoire départemental un esprit de mutualisation entre structures territoriales comme l'Agence.

M. HUNAULT s'interroge sur la raison de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES au Service d'Urbanisme Intercommunal.

M. GAY répond que cette dernière a initialement sollicité un équivalent-temps-plein pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, et a élargi sa demande à l'évolution de documents d'urbanisme, pour l'élaboration de modifications ou de déclarations de projet par exemple.

M. CASSOU explique que les évolutions territoriales seront en grande partie finalisées entre 2018 et 2019. On ne peut que constater à ce stade l'effet des retraits et l'effet des réadhésions.

2. ELECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Il est exposé que le Comité Syndical est au complet depuis les élections partielles qui ont permis de reconstituer le collège des Etablissements Publics.

Le mandat de premier Vice-président étant vacant, il convient de procéder à son élection.

En effet, M. CASSOU indique que lors de la réunion du Comité Syndical du mois de décembre, ce point avait été prévu à l'ordre du jour. Il rappelle que le mandat était occupé jusqu'au 31 décembre 2016 par Peyuco DUHART, au titre de la présidence de la Communauté d'Agglomération SUD PAYS BASQUE. Il s'était porté candidat à nouveau au titre de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE dont il était alors premier Vice-Président mais son état de santé au moment où il était prévu d'y procéder avait amené le Président à proposer le report de l'élection, ce qui avait été entériné par les membres du Comité Syndical.

Peyuco DUHART est depuis décédé et M. CASSOU tient à saluer la mémoire d'un homme d'engagement qui a su porter haut les couleurs de l'Agence, un homme empreint de bienveillance et d'humanisme qui laisse un vide immense.

C'est dans ce contexte qu'il convient de procéder à l'élection du premier Vice-Président. M. CACHENAUT, devenu titulaire pour la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE en lieu et place de M. DUHART, a, un temps, été pressenti pour se porter candidat car représentant de la même collectivité et de la même appartenance politique mais, faute de temps pour se consacrer à ce mandat, il a finalement renoncé.

M. CASSOU indique s'être longuement entretenu avec M. IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS lequel se porte candidat.

M. CASSOU passe la parole à Mme MIALOCQ. Elle exprime qu'elle avait pensé se porter candidate en pensant que sa candidature pourrait apporter un "plus" à l'Agence de par sa position au sein de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE (délégation au sein du Conseil Exécutif en matière d'urbanisme et d'ingénierie notamment), et au-delà, pour féminiser un tant soit peu le Bureau puisqu'elle est la seule femme titulaire du Comité Syndical. Toutefois, par respect des valeurs portées par les membres du Comité Syndical, elle indique qu'elle ne se porte pas candidate à l'élection.

M. ECHEVERRIA précise qu'il soutient également le respect de ces valeurs.

M. IRIGOIN étant donc le seul candidat déclaré, il se présente aux membres de l'Assemblée. Membre du Comité Syndical depuis 2014 en qualité de Maire de BÉGUIOS, il indique que c'est avec beaucoup d'émotion qu'il se porte candidat à la succession de son collègue et ami, Peyuco DUHART. Son travail sera d'apporter sa contribution à l'évolution de l'Agence, à créer le lien avec la Communauté d'Agglomération dont sa commune est membre. Il termine en disant que c'est un honneur et une fierté de se présenter aux suffrages des membres du Comité Syndical.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après le dépouillement, sont constatés les résultats suivants :

- nombre de votants : 21
- nombre de suffrages exprimés : 21

M. IRIGOIN obtient 18 voix.

Mme MIALOCQ obtient 3 voix.

M. IRIGOIN est élu premier Vice-président. M. CASSOU le félicite pour cette élection.

M. IRIGOIN remercie ses collègues, fait part de son émotion d'avoir été élu par ses pairs, et fait état de sa volonté d'être le porte-parole de l'action de l'Agence, riche et indispensable à toutes les collectivités.

3. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COLLECTIVITÉ AU COMITÉ TECHNIQUE ET AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Un siège de membre suppléant du collège des représentants de la collectivité est vacant au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

M. CASSOU propose de désigner un nouveau représentant, étant entendu que le mandat court jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant. Il informe que sera désigné le premier Vice-Président fraîchement élu pour le suppléer en cas d'absence sur l'une ou l'autre des instances.

Un arrêté de composition des deux instances viendra entériner cette désignation.

Il est rappelé que les membres désignés et siégeant dans les instances depuis les élections professionnelles de 2014 sont :

- M. CASSOU, titulaire, Président du CT et du CHSCT ;
- M. BORDES, titulaire ;
- M. GAIRIN, titulaire ;
- M. BERNADAS, suppléant ;
- M. CARTER, suppléant.

4. BILANS D'ACTIVITE DES SERVICES

A. SERVICE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL

Mme HILD rejoint la séance à 10h15.

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Ingrid VAYSSIER, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Au 31 décembre 2017, 624 collectivités adhéraient au Service Administratif Intercommunal (535 communes, 80 Syndicats intercommunaux, 8 Communautés et le Département des Pyrénées-Atlantiques). Cela représente donc une légère hausse qui paraît de très bon augure au vu du contexte : les communautés ont massivement ré-adhéré après les fusions, plusieurs syndicats nouvellement créés ont adhéré rapidement et même des communes, dans ce contexte institutionnel incertain, ont souhaité rejoindre le Service.

On peut toutefois relever dès à présent que l'année 2018 verra une chute du nombre d'adhérents, liée aux dissolutions et fusions de Syndicats (ainsi que cela figure dans le point des adhésions, on constate déjà 17 retraits entérinés depuis le 1er janvier pour de tels motifs).

2. Effectifs du Service

Les effectifs demeurent stables. Toutefois, un consultant expérimenté a quitté le Service le 31 décembre 2017 par mutation et le Service, réorganisant à la marge les spécialités, a lancé une procédure (en cours) pour recruter un consultant expert en finances.

3. Activité du Service

Ces interventions relatives aux conseils en matière administrative et juridique (à l'exception des questions de personnel qui relèvent du Centre de Gestion) se traduisent par des consultations dites ordinaires et des prestations plus avancées telles que les actes en la forme administrative, les analyses financières, les assurances, les expropriations ou le contentieux, prestations qui, parce qu'elles sont à la fois complexes et lourdes, entraînent le paiement d'une participation en sus de l'abonnement.

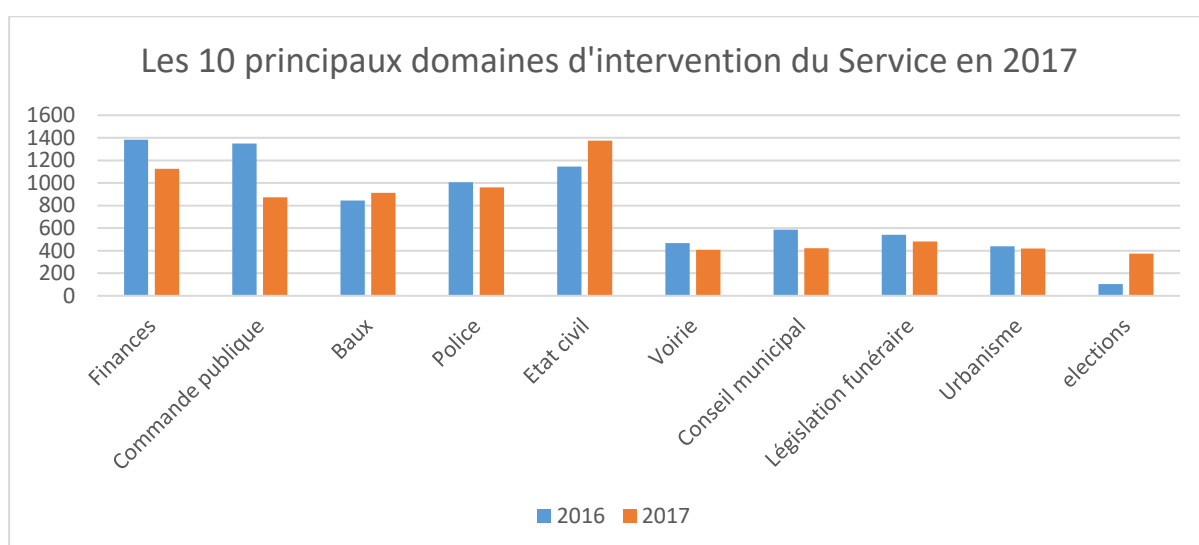
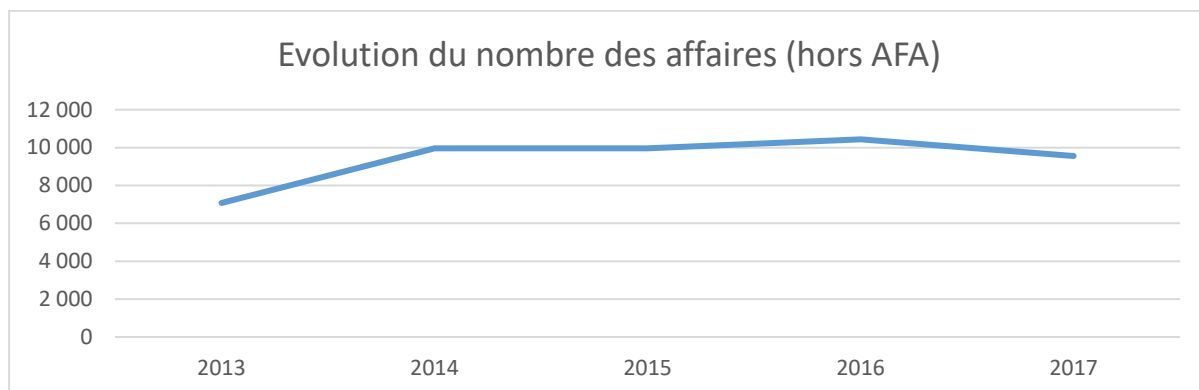
a) Volume global de l'activité du Service :

a) Les consultations « ordinaires »

Elles constituent, tant en nombre qu'en temps passé, l'essentiel de l'activité du Service qui, sur ce point, est stabilisée à un niveau élevé en volume. Ces consultations sont classées en 22 grands domaines d'intervention.

La légère baisse du nombre de consultations et les évolutions dans les 10 principaux domaines d'intervention ne correspondent en réalité qu'aux conséquences des réformes et de l'actualité : la réforme de la commande publique de 2016 est presque actée (chute de 35 % du nombre de questions marchés publics) ; les réformes de l'état civil (enregistrement des

PACS en Commune, compétence du Maire pour rectifier les actes,...) et l'actualité électorale (élections présidentielles) font émerger ces deux thèmes. Le reste est plutôt stable.



b) Prestations payantes

Domaines		2015	2016	2017
<i>Actes en la forme administrative</i>	Demandes d'AFA reçues	417	403	378
	Projets d'AFA établis	350	366	382
<i>Assurances</i>	Dossiers de consultation établis	3	7	4
	Analyses d'offres réalisées	4	7	5
<i>Contentieux</i>	Rédaction de mémoires	20	15	9
<i>Expropriations</i>	Dossiers en cours	8	4	1
<i>Etudes financières</i>	Analyses	1	2	2
	Forfait finances (prestation créée en 2017)			3

Il convient de souligner que la baisse du nombre des dossiers de contentieux n'est pas révélatrice de la baisse d'activité dans le domaine. En effet, en parallèle, il faut relever un fort accroissement des réponses à des recours gracieux, souvent présentés par des avocats. En 2016, 6 recours gracieux avaient été traités par le Service ; en 2017, 18 recours gracieux ont été traités. Or, ces dossiers demandent le même travail de fond qu'un mémoire contentieux. A ce jour, aucun des 18 dossiers ainsi prétraités n'a fait l'objet d'une prestation « rédaction de mémoire » par le Service, soit que le dossier n'a pas été suivi d'un contentieux, soit que le contentieux a été confié par la collectivité à un avocat. En conséquence, pour un travail similaire, le Service n'a pas été rémunéré. Si ce constat doit perdurer, il faudra envisager d'intégrer dans les prestations supplémentaires « mémoires contentieux » la rédaction de réponse à un recours gracieux.

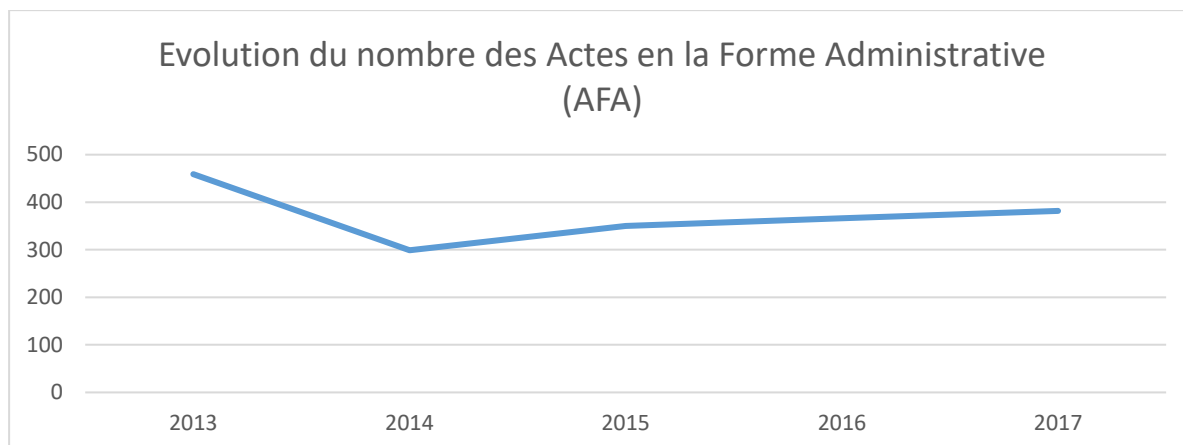
Mme MIALOCQ se demande si lors d'un recours au Tribunal Administratif, la collectivité ne préfère pas opter pour l'engagement d'un avocat qui peut s'exprimer à l'audience, plutôt que de se tourner vers l'Agence, ce qui pourrait expliquer la baisse en matière de contentieux. Mme VAYSSIER rappelle que la procédure devant le tribunal administratif est essentiellement écrite, et que le représentant de la collectivité est en capacité d'intervenir à l'audience.

Il est intéressant d'évoquer la prestation cimetièrerie, qui, à ce jour, n'a donné lieu à aucune facturation, mais apparaît de plus en plus comme un besoin des collectivités (7 cimetières visités en 2017, ayant donné lieu à diverses suites ; plusieurs contacts pris pour l'année 2018). Mme VAYSSIER met en avant le travail intéressant qui a été fait sur ce sujet avec la prestation drone proposée par le Service Informatique.

Par ailleurs, la nouvelle prestation « forfait finances », permettant à une collectivité de bénéficier d'une demi-journée du consultant spécialisé en finances, semble facilement trouver son public. De l'assistance a notamment été apportée par ce biais pour des créations de budgets annexes, des rectifications et explications sur la gestion des budgets de stocks, de stocks, l'élaboration et-ou le conseil à l'élaboration du budget primitif, etc.

Les actes en la forme administrative (AFA), représentent la part la plus importante des prestations payantes du Service (107 000 € en 2017). Le domaine est traditionnellement assez stable (autour de 100 000 €). Le Service avait prévu une légère baisse cette année, les procédures de fusions d'EPCI paraissant susceptibles de retarder les projets immobiliers. In fine, l'inverse s'est produit, notamment du fait des syndicats d'eau ou d'assainissement, ayant vocation à disparaître au 1^{er} janvier 2018 et qui donc ont souhaité régulariser des situations de servitudes de canalisations posées sur domaine privé sans acte préalable.

Cela a conduit à un surcroît d'activité fort sur la fin d'année (le dernier trimestre représentant à lui seul 30 % de l'activité AFA sur l'année).



Pour terminer son propos, Mme VAYSSIER distribue un document aux membres du Comité Syndical qui fait état du nombre d'affaires traitées par le Service Administratif en 2017 pour les collectivités représentées au Comité. Il en ressort que ces collectivités représentent 3 % des adhérents au Service mais 7 % des questions posées et traitées par celui-ci. Ceci signifie que plus on connaît l'Agence et plus on fait appel à ses services et son expertise. Mme VAYSSIER remercie donc les membres du Comité pour leur confiance et les invite à parler de l'Agence dans leurs territoires puisqu'ils en sont satisfaits.

b) Internet et newsletter

Ces deux outils permettent de valoriser le travail de veille juridique mené quotidiennement par l'ensemble des consultants.

Le nouveau site Internet a été souhaité, par le Service, comme un véritable moyen de mettre à disposition des données, informations et outils, à la fois aux adhérents mais aussi aux agents du Service.

L'objectif d'avoir un site très alimenté dès l'ouverture a nécessité un énorme travail de fond, (construction d'arborescence, de classement,...), et de travail en doublon pendant une longue période pour pré-alimenter le nouveau site tout en faisant vivre l'ancien.

Au final, même si des adaptations et améliorations sont encore à apporter, le résultat paraît satisfaisant et l'outil apprécié.

Parallèlement, le Service poursuit la diffusion d'informations d'actualités, par la Newsletter hebdomadaire, ou d'une information ciblée sur un thème donné, par des Newsletters spéciales intégrant si besoin des notes complètes sur des thèmes tels que les lois de finances, les réformes de l'état civil, les dates butoirs importantes, etc. Onze Newsletters spéciales ont ainsi été envoyées cette année.

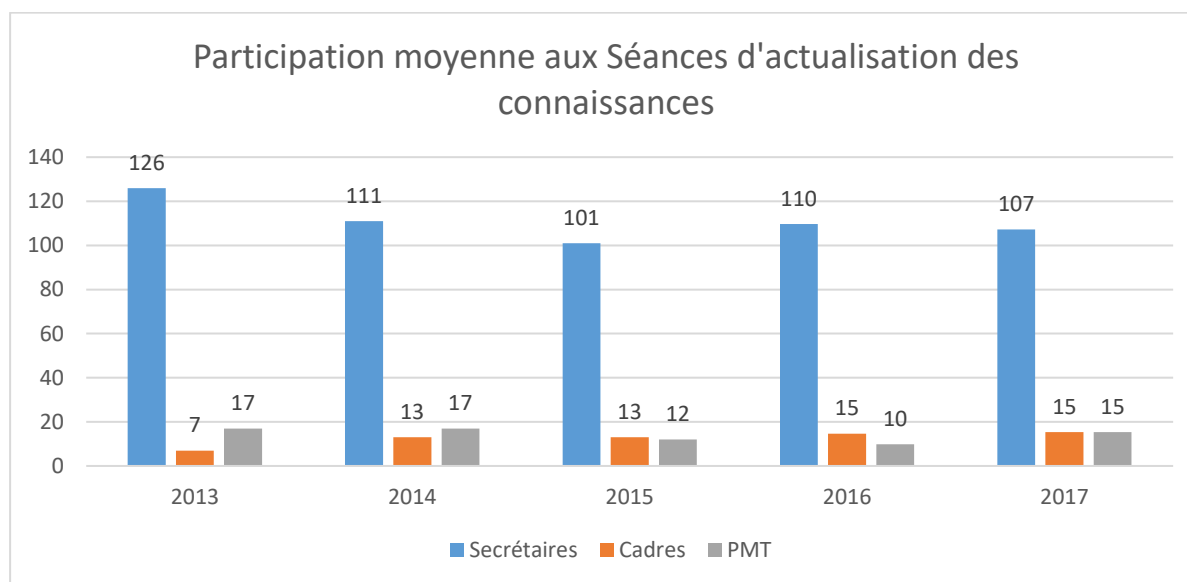
c) Formation continue des agents : les séances d'actualisation des connaissances

Cette prestation a pour objet initial de permettre aux agents des collectivités adhérentes d'être informés de l'actualité juridique. Le Service a organisé 36 séances cette

année (54 en 2016 où des séances supplémentaires ayant été dédiées à la réforme de la commande publique).

La nouveauté cette année est dans la réorganisation de fond, par la création de séances thématiques en alternance avec les séances d'actualisation classiques. La séance de janvier, traditionnellement relative à la présentation de l'actualité thématique sur les lois de finances connaissant un franc succès, a ouvert la voie sur cette évolution. Ces séances thématiques permettent, sur une demi-journée au plus, le traitement de fond d'une problématique identifiée comme récurrente pour les collectivités. Ont ainsi été abordées en 2017 les thèmes relatifs à l'exploitation et la gestion d'une structure commerciale par une collectivité ainsi que la réforme des enquêtes de voirie.

Il est bien sûr trop tôt pour faire le bilan et déterminer si cette nouvelle formule, mixant des thématiques et de l'actualité juridique, satisfait les adhérents, mais, au vu du nombre de participants aux séances, ils ne sont pas réfractaires au concept.



Les thèmes envisagés pour 2018 seront relatifs à la législation funéraire et notamment les problématiques communes de gestion du cimetière (juin) et les marchés de maîtrise d'œuvre et notamment les pièges à éviter (novembre).

4. Finances

Le Service clôture l'exercice 2017 avec un excédent d'environ 92 000 € (88 000 € en 2016), qui s'explique par la modification de la tarification, étudiée pour permettre l'équilibre en 2020 après la fin de la réforme intercommunale, et par le surcroît d'actes en la forme administrative tel qu'indiqué ci-avant.

B. SERVICE INFORMATIQUE INTERCOMMUNAL

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Maryse GASTELLU, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Le Service compte 554 adhérents. Par rapport au bilan précédent, ce nombre traduit principalement les mouvements liés à la loi NOTRe, soit une augmentation de 11 dans l'année du fait des adhésions des nouvelles collectivités en vigueur au 1er janvier 2017, et une baisse de 10 suite aux dissolutions en vigueur au 1er janvier 2018.

2. Effectifs du Service

L'année 2017 a été très fournie en termes d'effectifs. Un agent confirmé, présent dans le Service depuis 12 ans, a muté vers le Département le 1er mars. Un deuxième agent tout aussi confirmé, présent dans le Service depuis 15 ans, est parti en formation professionnelle de 8 mois à partir d'octobre. Par ailleurs un fonctionnaire a été en maladie la moitié de l'année, maladie qui se prolonge sur 2018.

Afin de pallier ces départs et dans la perspective de développer de nouvelles missions, le Service s'est étoffé de 2 contractuels pour une période d'un an chacun. Par ailleurs, l'agent administratif travaillant à mi-temps jusque-là est passé à temps plein à partir de mi-novembre. L'agent en maladie est remplacé à partir de 2018.

Du fait des interventions définies auprès d'autres services (le géomaticien intervient sur le Service d'Urbanisme à 30%, un agent intervient sur le Service Technique à 30%, un autre sur l'administration générale à 30%), le Service a démarré l'année 2018 avec 10,1 ETP, dont 2 postes non permanents.

De manière inattendue, dans le courant du mois de janvier un des agents contractuels a donné sa démission, il sera procédé à son remplacement.

3. Activité du Service

a. Cosoluce

Le Service a assuré 54 journées de formation sur les différents produits Cosoluce ; c'est un peu moins qu'en 2016 mais cela constitue une bonne année, étant donné le taux d'équipement Cosoluce sur le Département.

Le Service a été mobilisé, particulièrement en début d'année, pour de nombreuses interventions en matière de fusions de collectivités, 22 plus précisément, notamment pour aider à la récupération des données d'une collectivité à l'autre.

Le Service a organisé des séances d'informations sur le terrain en collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), à propos de la dématérialisation de la comptabilité publique et du dispositif Chorus permettant l'échange de factures électroniques (obligation pour les collectivités, et les grosses entreprises dès 2017 jusqu'aux micro-entreprises en 2020). Six séances ont été réalisées sur l'ensemble du territoire et ont rassemblé 260 agents des collectivités et 35 agents de la DDFIP. Elles ont permis de faciliter la compréhension des systèmes utilisés de part et d'autre, et d'établir les modalités de collaboration.

b. La plate-forme départementale d'administration électronique (PAE)

La plate-forme www.eadministration64.fr, toujours très utilisée, a présenté moins de consultations en 2017 qu'en 2016, 1 490 consultations ont été mises en ligne contre 1 860 en 2016, expliquant certainement le chiffre de 24 040 téléchargements, en baisse de 9 240. Par contre, le nombre de réponses en ligne a augmenté de 1 620 pour atteindre 3 640, signe de l'évolution des pratiques.

Elle compte 970 (+ 40) collectivités et 12 100 (+ 1 000) entreprises enregistrées, moins d'inscriptions ayant eu lieu cette année. Le nombre de collectivités sur le territoire diminue et un certain nombre des comptes créés en 2017 découlent de la fusion/création de collectivités du début d'année.

Les thèmes des marchés et de la transmission au contrôle de légalité connaissent une baisse des appels de près de 200, le taux passe de 10 à 7% ; il découle sans doute de la baisse du nombre de consultations en ligne.

Le dispositif MPS (Marchés Publics Simplifiés), permettant de simplifier la procédure de réponse pour les entreprises en limitant les informations administratives au numéro SIRET, le reste des données étant récupéré via une plate-forme gérée par le SGMAP (Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique), a été installé sur la plate-forme. Toutes les entreprises en bénéficient selon le type de marché.

Le Département, maître d'ouvrage, envisage l'ajout d'un module d'aide à la rédaction, au suivi et à l'exécution des marchés, module proposé par le prestataire Atexo.

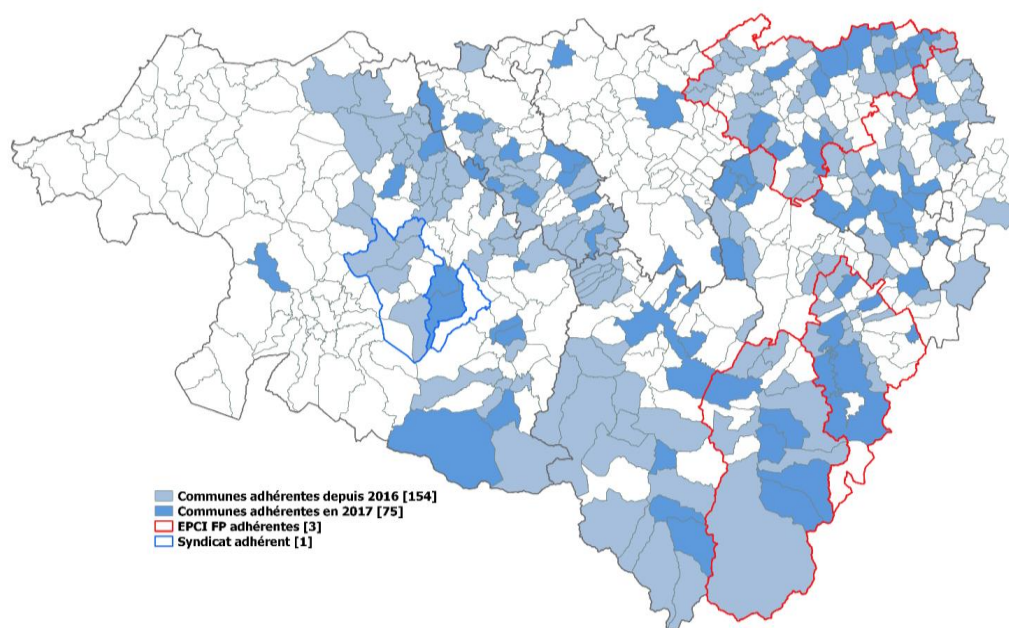
c. Le système d'informations géographiques (SIG)

Fin 2017, Géo64 comptait 230 adhérents, soit une trentaine d'adhésions supplémentaires par rapport au bilan précédent, sachant que 2017 a vu 75 adhésions ; le rythme est logiquement moins élevé qu'en 2016, année de lancement. A noter qu'à peu près 2/3 des 213 collectivités qui utilisaient le logiciel Matrix de ADIC informatique (précédemment eMash), préconisé jusqu'en 2016 par l'Agence, ont basculé sur cette solution web.

Le Service a assuré 17 journées de formation pour près de 60 personnes ; il reste une cinquantaine de collectivités à former mais celles-ci ne ressentent pas forcément la nécessité d'une formation, l'outil étant assez intuitif.

La partie « travail à façon » s'est avérée moins importante que prévu, 25 demi-journées, essentiellement de numérisation de PLU, ont été réalisées.

Ci-dessous la carte des adhérents à Géo64 :



M. SANZ aborde la problématique de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI). M. GAY indique qu'un travail avec le SDIS et l'Association des Maires est en cours, notamment pour l'édition d'un guide de bonnes pratiques qui recensera les obligations des Maires en la matière au regard du Règlement Départemental.

M. BRUSQUE, responsable du Service Voirie et Réseaux Intercommunal, souligne que l'on est sur un champ entre l'urbanisme et la technique incendie puisqu'il faudra procéder à une analyse du bâti, une évaluation de la distance entre les bâtiments, la cartographie des points d'eau incendie. Des réunions sont prévues sur tout le département (6 en tout) pour expliciter la problématique.

M. SANZ dit attendre le guide. M. BRUSQUE répond qu'au-delà du guide et au regard du contenu de l'arrêté qui est à prendre localement, le questionnement doit dépasser la simple implantation de poteaux incendies et que la problématique doit être globale.

d. La mission Drone

Après la certification des télépilotes en 2016, 2017 a vu l'achat du matériel et les premières missions "drone" ont démarré en avril. 14 ont concerné l'établissement du plan du cimetière de la commune, 3 la réalisation d'une vidéo de la commune ou d'un ouvrage. Cette technologie apporte un réel plus à la mission SIG, associée à la photogrammétrie (reconstitution 3D à partir de clichés) elle peut apporter davantage. Durant l'année, l'étude d'un apport pour les autres services de l'Agence ou pour un besoin transverse (rénovation de bâtiment, procédure de péril, aménagement foncier, ...) a été abordée mais elle reste à approfondir pour concrétiser d'autres types d'interventions.

Il est à noter que concernant ces missions, une partie administrative non négligeable est nécessaire : déclaration et demande d'autorisation pour vols dans les zones d'agglomération auprès de la préfecture, voire d'autres organismes (armée, Brigade de

Gendarmerie du Transport Aérien, ...), arrêté de voirie, récapitulatif annuel des vols effectués à la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), ...

e. Création de sites Internet

L'année a été très productive en matière de sites Internet. Le site de la Maison des communes, gros projet, composé de 4 sites et d'un portail, a mobilisé l'équipe pour une mise en ligne en septembre ; d'autre part 5 sites de collectivités ont été lancés www.saint-castin.fr, www.sauveterre-de-bearn.fr, www.sigom.fr, www.bidos.fr, www.villefranque.fr.

La production d'un site apparaît plus rapide que précédemment, du fait d'une meilleure maîtrise de l'outil et d'une meilleure gestion des projets. Le temps de création cumulé d'un site est d'environ 2 mois, le temps total entre la commande et la mise en ligne reste variable, 6 à 18 mois, selon la collectivité, son urgence et ses moyens. Le graphisme de tous ces sites reste fait sur mesure, impliquant parfois de nombreux allers et retours entre la collectivité et le Service ce qui retarde l'avancement du projet. Cela dit, l'idée de proposer des modèles types de présentation graphique évoquée l'année dernière n'a pas été abandonnée, mais elle n'a pu être étudiée en 2017 du fait de la charge de travail.

Pour l'année qui vient de démarrer, 9 sites sont en commande et en cours de réalisation.

f. Archivage et gestion de documents électronique (GED)

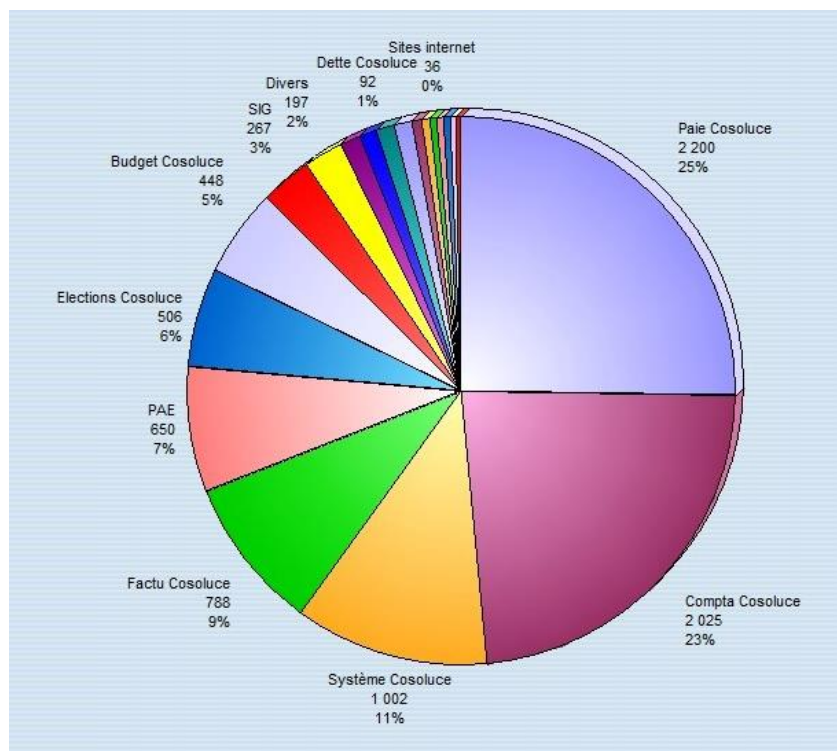
Concernant la partie archivage, dans le cadre des liens transfrontaliers qui unissent le gouvernement de Navarre et le Département, une rencontre a été organisée en fin d'année par le service des Archives départementales. Elle a rassemblé en plus du Département, l'Agence du numérique, le Centre de Gestion, l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, pour un échange d'expérience très intéressant avec le Directeur des archives royales et générales de Navarre.

La suite de ce dossier sera vraisemblablement portée par le futur Syndicat Mixte Départemental en cours de constitution.

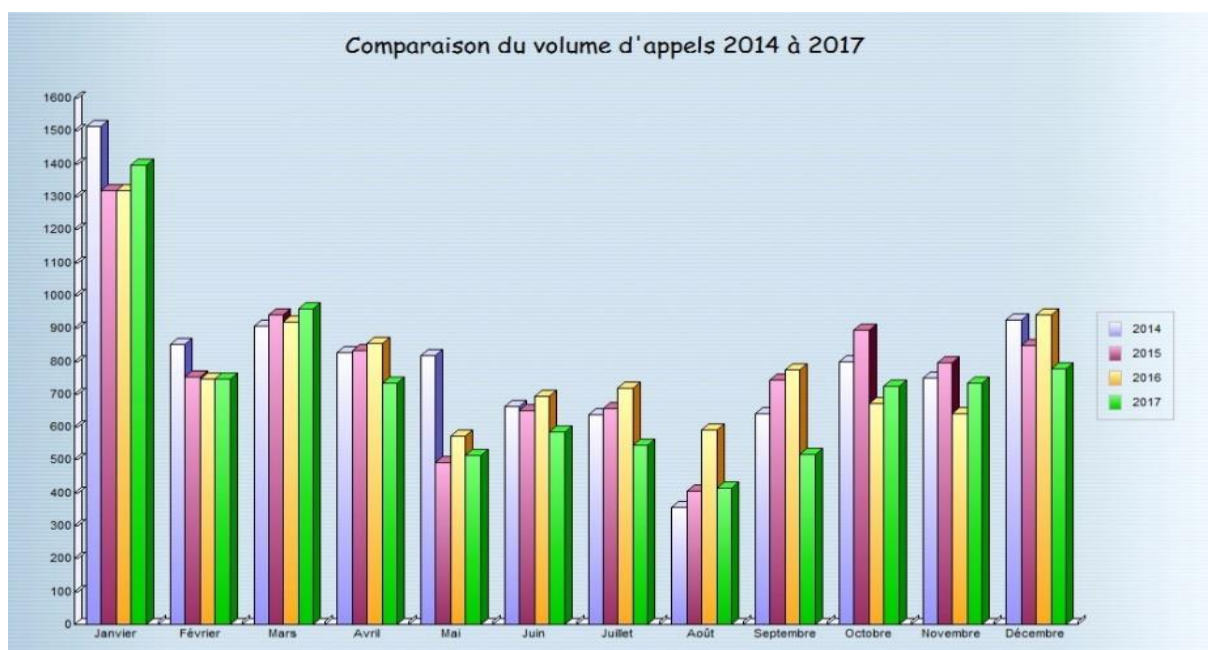
g. L'assistance

L'assistance téléphonique a enregistré 760 appels de moins, soit 8 650 contre 9 410 l'an passé, mais le temps moyen de dépannage a augmenté d'une minute, passant de 8 à 9 : ceci correspond à un temps de dépannage supplémentaire sur l'année de quelques jours et confirme donc la croissance identifiée ces dernières années.

Les explications restent du même ordre : dématérialisation comptable avec notamment la mise en place de la signature électronique des bordereaux dans de nombreuses collectivités, évolutions réglementaires de la paie notamment (PPCR, transfert primes-points, test prélèvement impôt à la source, ...). Bien que 2017 fut une année électorale chargée, le taux des appels en la matière n'est que de 6 %. Le top 3 ne change pas, ni en nature, ni en pourcentage.



Le cycle annuel des appels a globalement la même physionomie avec janvier toujours en tête, du fait des échéances réglementaires nombreuses à cette période.



h. Le développement à façon

Une vingtaine d'applications, 23 contre 29 l'an passé, essentiellement des facturations d'eau et/ou d'assainissement, continue d'être maintenues par le Service. Mais compte tenu de la disparition ou du regroupement d'un certain nombre de syndicats ou de régies en 2018, l'activité devrait diminuer encore.

i. Le travail à façon paies/élections

Le travail à façon « paies et élections » connaît une légère baisse par rapport à 2017, à savoir 740 (contre 770 en 2016) bulletins pour 11 collectivités, et 9 350 (contre 9 600 en 2016) pour 20 (contre 22 en 2016) collectivités.

j. Les interventions internes

Le Service a développé une base thématique pour le Service d'Urbanisme afin de lui permettre de constituer un recueil de toutes les questions posées par les collectivités et une base de connaissances réglementaires associée.

Le temps d'intervention récurrent d'un agent pour le Service Technique pour faire évoluer tous les documents de travail Ragtime vers la suite Microsoft Office, format plus courant, est passé de 20 à 30% au cours de l'année 2017 et pour la nouvelle année, étant donné les besoins restants.

4. Les finances

L'année 2017 se solde par un excédent de 34 000 €, meilleur résultat du Service depuis 6 ans.

5. Les perspectives

Côté perspectives, le Service devrait investir le champ de l'état-civil dans l'année, ce domaine intéressant de plus en plus les collectivités notamment du fait des obligations leur incombant en matière de PACS, mais également par rapport au dispositif COMEDEC, dispositif de dématérialisation des transmissions entre collectivités mêmes et avec les notaires. En premier lieu, il va acquérir, grâce au Service Administratif, les compétences métier nécessaires pour choisir un logiciel du marché homologué COMEDEC, avant d'être formé et habilité sur ce dispositif par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) et le Ministère de la Justice.

Le Service se prépare également au déploiement du module iConnect proposé par Cosoluce, intégré dans son logiciel de comptabilité et permettant d'établir un lien avec le système de la trésorerie Hélios pour simplifier les échanges de flux dématérialisés quotidiens. Ceci devrait faciliter le travail des secrétaires, notamment sur la partie réception des fichiers d'acquittement indiquant le résultat technique de l'intégration des flux de bordereaux de mandatement et de recettes.

En matière de protection des données personnelles, l'Agence vient de créer pour ses propres besoins un poste de Délégué à la Protection des Données (DPD), aussi désigné sous le vocable de Data Personal Officer (DPO), obligatoire dès mai 2018 pour les organismes publics notamment. Il devrait s'agir ensuite, ou en parallèle, d'étudier la mutualisation d'une telle mission pour les collectivités intéressées.

M. GAIRIN demande aux membres présents s'ils avaient connaissance de cette obligation et insiste sur la nécessité de communiquer cette information.

M. CACHENAUT demande si les secrétaires de mairie sont au courant de l'obligation. Mme GASTELLU répond que le Service Informatique a procédé à la mise en ligne d'articles sur le sujet et indique que lorsque le DPO pour l'Agence sera recruté, des réunions seront organisées pour diffuser de l'information plus précise sur le sujet.

M. RODRIGUEZ demande quelle est exactement la nature des données à protéger et de quelle manière s'effectuera la protection. Mme GASTELLU indique qu'il faut recenser toutes les données personnelles et qu'il faut pouvoir en justifier la détention au regard de la réglementation. Si on ne peut justifier, alors il faut les détruire, sinon, la collectivité a obligation de les protéger.

M. CASSOU évoque l'émergence de cabinets privés qui se spécialisent dans le contentieux relatif à la protection des données.

M. PRUDHOMME, au-delà de la problématique informatique, se demande jusqu'où la protection des données doit aller, et qu'un dossier laissé sur le bureau pendant la pause déjeuner est concerné de la même manière.

M. GAIRIN fait un parallèle avec la prestation offerte par le Service Technique Intercommunal pour les Agendas d'Accessibilité Programmée. Les collectivités font face à une contrainte administrative nouvelle, et il faut établir une procédure. A partir du moment où cela est fait, la collectivité a une obligation de moyens, pas de résultats. On ne pourra pas mettre en cause la collectivité.

Concernant les autres dossiers en cours, il est indiqué que le Service devra également traiter l'obligation de la saisine par voie électronique, dans un premier temps pour les sites Internet qu'il réalise.

Côté SIG, il va collaborer avec le Service de Voirie et Réseaux concernant la question de la DECI afin de proposer un module adapté sur Géo64.

Pour finir, le Service, en lien avec le Service Administratif, reste attentif et collaboratif à l'évolution du dossier des ENT (Environnements Numériques de Travail) scolaires enclenché par le Rectorat de Bordeaux, dont le but est de déployer le même ENT dans tous les départements de l'ancienne Aquitaine dans un premier temps.

M. GAY évoque la fin de l'ENT Aliénor avec la mise en place d'une solution alternative travaillée avec les homologues des autres départements de la Région.

C. SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Emmanuel DELHEURE, responsable du Service.

L'année 2017 a été marquée par la fin des Contrats de Territoires mis en place par le Conseil Départemental, ce qui a engendré pour le Service Technique un nombre important de chantiers à livrer pour le 29 septembre 2017.

De plus, l'année 2017 a été l'année de la mise en place des nouvelles intercommunalités avec les prises de compétences qui en découlent, ce qui se traduit par un bouleversement fonctionnel pour les collectivités.

1. Collectivités adhérentes

Au 1er janvier 2018, 395 collectivités adhèrent au Service Technique Intercommunal, soit 3 de moins qu'au 1er janvier 2017. Il convient de noter pour ces dernières que deux d'entre elles sont des syndicats (scolaire pour l'une et eau et assainissement pour l'autre) qui ont transféré leurs compétences à l'intercommunalité.

Sur ces bases, on peut donc considérer que le nombre d'adhérents est resté stable au cours de l'année 2017.

Le chiffre des 400 adhérents a été atteint au cours de l'année mais avec le mode de comptabilité des adhérents, ce seuil n'a pu être maintenu.

2. Effectifs du Service

A ce jour, le Service comprend 23 agents répartis de la manière suivante :

- 6 architectes dont un à 90 %,
- 6 ingénieurs généralistes dont un à 95 %,
- deux ingénieurs structures dont un est en formation au Centre des Hautes Études de la Construction (C.H.E.C.) à Paris depuis septembre 2017 pour 10 mois,
- un ingénieur fluides,
- 1 technicien,
- 4 dessinateurs dont un à 80 %,
- 3 secrétaires dont une à 80 %.

De plus, un technicien du Service Informatique intervient pour le Service Technique à hauteur de 30 % de son temps de travail pour la gestion du parc informatique et la conversion des documents utilisés dans le service sous un nouveau format informatique.

L'effectif actuel comprend donc 4 agents de moins qu'à la même période il y a un an avec 5 agents sur des emplois non permanents dont les contrats arrivent à échéance au cours du second semestre de l'année.

L'année 2017 aura été marquée par de nombreux mouvements de personnels et par la réussite d'un agent à l'oral du concours de technicien au titre de la promotion interne dans le cadre du parcours professionnel.

Les mouvements de personnel se sont matérialisés par des départs et des arrivées, voire des retours.

En effet, Thierry JOLLY, architecte dans le service depuis de nombreuses années, est parti à la retraite en cours d'année. Trois architectes ont quitté le service pour donner une nouvelle orientation à leurs vies professionnelles. Ces derniers ont été remplacés par une architecte expérimentée sur un poste permanent et par le renouvellement de contrat d'un architecte, déjà dans le service pour traiter les Ad'AP, sur un poste non permanent. Le troisième poste d'architecte a été transformé en un poste d'ingénieur pour tenir compte de la nouvelle organisation du service.

De plus, un ingénieur généraliste, recruté sur un poste non-permanent pour faire face à la surcharge de travail engendrée par les Contrats de Territoires, a mis fin le 21 mai 2017 à

son contrat d'un an suite à une mutation sur un emploi permanent dans une collectivité des Hautes-Pyrénées. Elle a été remplacée par un autre ingénieur généraliste.

Cette année aura été également marquée par la structuration du pôle ingénierie structures en terme de personnel ;

- l'ingénieur structure, recrutée en début d'année 2016, a quitté le service pour suivre son conjoint,
- un ingénieur, déjà en poste dans le service depuis 2 ans sur un contrat non permanent, a été nommé sur un emploi permanent en tant que contractuel, ce qui a permis de stabiliser sa situation professionnelle,
- un deuxième ingénieur structures, qui arrive du bureau d'études de l'entreprise MAS, a été recruté en fin d'année 2017.

Enfin, le congé parental de 6 mois d'une secrétaire a été compensé par le recrutement d'une secrétaire. Cette dernière n'a pas souhaité poursuivre au sein d'un autre service de l'Agence pour des raisons personnelles liées à sa future activité professionnelle.

Tout au long de l'année, il a été nécessaire de maintenir un effectif adapté pour mener à bien, et dans de bonnes conditions, les opérations inscrites aux Contrats de Territoires. Il convient de souligner que l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée pour répondre à cet objectif dont le paramètre « délai » était très contraignant.

A présent, il convient d'attendre les retours des dossiers de demande de subvention déposés fin janvier 2018 auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour avoir une vision plus précise de l'effectif du service au cours de l'année 2018.

3. Activité du Service

Les affaires traitées au cours de l'année 2017 se répartissent de la manière suivante :

- **200 interventions dans le cadre de la cotisation de base comprenant :**
 - . 25 dossiers d'avant-projets / demande de subventions,
 - . 14 expertises,
 - . 1 jury de concours,
 - . 160 conseils techniques divers, contrôles de devis, visites techniques préalables à l'élaboration des dossiers Ad'AP, ...
- **208 interventions avec participation supplémentaire comprenant :**
 - . 27 autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux,
 - . 15 dossiers de consultation d'entreprises,
 - . 36 montages des marchés,
 - . 90 chantiers,
 - . 40 Agendas d'Accessibilité Programmée.

On constate un nombre important de chantiers, jamais atteint dans le service, dû à la réalisation des projets inscrits dans le cadre des Contrats de Territoires du Conseil Départemental.

Le nombre de dossiers Ad'AP a diminué, presque de moitié, par rapport à l'année 2016 (74), ce qui s'explique par la fin du délai de remise de ce document auprès des services de l'État. En parallèle, on constate une demande croissante des collectivités pour la mise en œuvre de l'Ad'AP, ce qui se concrétise par l'élaboration d'autorisations de travaux. A ce jour, 20 demandes ont déjà été enregistrées dans le service.

4. Les finances

Lors du Comité Syndical de décembre 2016, le débat d'orientation budgétaire faisait apparaître un excédent de l'ordre de 271 000 €. En réalité, le Service dégage un excédent de 312 000 €, soit un excédent supérieur de 41 000 € à celui annoncé, prenant en compte les dossiers inscrits en 2016 et réalisés en 2017 dans le cadre des Contrats de Territoires.

Il convient de pointer que l'excédent cumulé des deux dernières années (+ 662 000 €) est tout à fait exceptionnel. En effet, il est lié au contexte particulier de ces Contrats de Territoires du Département. S'il traduit le niveau élevé de l'activité et le volume de production qu'a dû assurer le service pendant cette période, il convient cependant de ne pas le prendre en référence.

5. L'évolution

L'année 2018 démarre avec le dépôt auprès de l'État d'une quarantaine de dossiers au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et par le lancement d'opérations dans le cadre du nouveau règlement d'intervention du Conseil Départemental. L'activité du Service pour 2018 est étroitement liée au financement de ces opérations par l'État et le Département. Par conséquent, la pérennisation des postes non permanents en découle.

Cette année sera également marquée par la montée en puissance du pôle ingénierie (structures et fluides), ce qui va nécessiter une nouvelle organisation au sein du Service avec la mise en place de transversalité accrue dans la gestion des projets entre les architectes et les ingénieurs. Néanmoins, cette montée en puissance ne se concrétisera pas, dans un premier temps, par des recettes. En effet, les premières recettes liées aux missions du pôle ingénierie seront principalement perçues à partir de 2019, car les interventions en phase Dossier de Consultation d'Entreprises (D.C.E.) et suivi de travaux sont facturées à l'année n+1 pour des opérations conventionnées à l'année n, expliquant le déficit annoncé pour l'année 2018.

Enfin, l'année 2018 verra la mise en œuvre de l'archivage suite au travail réalisé avec le Centre de Gestion ainsi qu'un travail transversal entre plusieurs services de l'Agence pour l'harmonisation des documents administratifs des marchés.

D. SERVICE D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Christophe DORKEL, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Au 11 janvier 2018, le Service comptait 239 adhérents (dont 231 communes et 8 Communautés de Communes ou d'Agglomération), soit 12 adhérents de moins qu'il y a un an.

Cette baisse du nombre d'adhérents, déjà amorcée en 2017, est principalement due aux effets de l'entrée en vigueur du SDCI au 1^{er} janvier 2017. En premier lieu, elle s'explique par la dissolution de nombreuses Communautés de Communes au profit de la création de plus grandes collectivités. A noter toutefois que sur les 10 EPCI à fiscalité propre qui désormais couvrent le Département (au lieu de 30), 8 d'entre eux ont adhéré au Service en cours d'année.

D'autre part, 19 communes ont souhaité se retirer du Service, avançant le motif que l'assistance en matière d'urbanisme dont elles éprouvaient le besoin était rendu par l'intercommunalité. 5 communes ont en revanche adhéré pour une assistance en matière d'application du droit des sols (missions instruction, conseil ou formation) ou de lotissement.

2. Effectifs du Service

En fin d'année 2017, l'effectif du Service était le suivant :

- un chef de Service ;
- huit chargés ou assistants d'études dont deux à 80 % ;
- un responsable en matière d'application du droit des sols ;
- cinq instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont un en mi-temps thérapeutique ;
- un consultant du Service Administratif Intercommunal à hauteur de 30 % de son temps ;
- un géomaticien du Service Informatique Intercommunal à hauteur de 30 % de son temps ;
- une secrétaire du Service Administratif Intercommunal à hauteur de 20 % de son temps.

Le Service a donc terminé l'année 2017 avec un effectif en hausse de trois personnes par rapport à l'an dernier (un assistant d'études de documents d'urbanisme et deux instructeurs des autorisations d'urbanisme), soit 6 personnes de plus par rapport à 2015 et 9 personnes par rapport à 2014.

A noter que depuis le début d'année 2018, le Service accueille une instructrice supplémentaire afin d'assurer, à temps plein et pour une durée d'un an, une mission d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES.

Le Service a donc connu un accroissement de 150 % de ses effectifs en trois ans, ceci afin d'effectuer de nouvelles prestations, de pallier l'absence d'un personnel en arrêt de travail durant les ¾ de l'année 2017 et aussi pour satisfaire, de la façon la plus réactive possible, à un volume de sollicitations soutenu.

S'agissant des prestations de mise à disposition d'un agent auprès des services communautaires, la principale difficulté qui en ressort est la gestion des absences inopinées – plus ou moins longues – du personnel (absence pour maladie, ou en raison d'un départ de la structure), ce qui suppose une certaine capacité d'adaptation et souplesse, tant de la part de la collectivité concernée que du service.

De façon plus globale, si cette adaptation du service répond à la raison d'être de l'Agence qui est d'apporter une assistance et un conseil à la hauteur de la demande des collectivités adhérentes, il reste que, compte tenu des évolutions majeures que celles-ci connaissent depuis un an, leurs demandes d'intervention s'inscrivent à court terme, ce qui complique l'assistance qu'il est possible de leur apporter. En particulier, le personnel recruté ne peut l'être que pour une durée limitée, en vue de satisfaire à un accroissement temporaire de travail (7 personnes ont été recrutées sur des contrats courts), ce qui n'est pas une configuration idéale pour assurer le fonctionnement du service, d'autant plus que certaines prestations consistent en la mise à disposition de personnel auprès des services internes aux collectivités. Le Service est ainsi perçu comme outil de secours ou comme moyen de gestion des ressources humaines pour les collectivités, ce qui n'est pas sa vocation première.

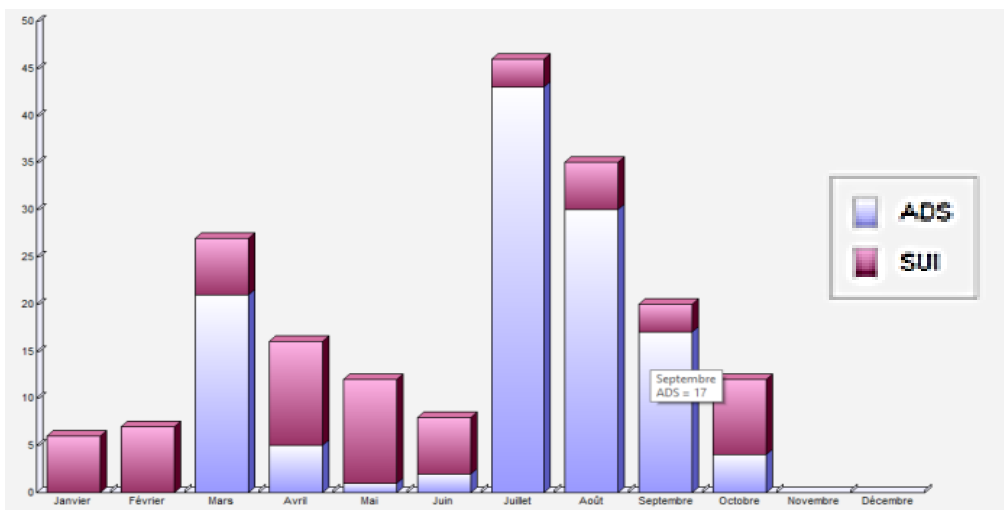
Le fait est qu'au regard de la structuration des services en cours au sein des nouvelles collectivités, il est possible que les sollicitations du service sur du long terme soient moins nombreuses à échéance du second semestre 2018, notamment en ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme, ceci pouvant conduire à ce que certains contrats ne soient pas reconduits.

L'attention est toutefois appelée sur le fait que les incertitudes qui résultent de cette conjoncture créent une situation globale d'inconfort et de questionnement au sein du personnel, qui pourrait affecter la qualité du service rendu si elle devait perdurer. La question est de savoir si cette situation ne doit pas interpeller les collectivités sur le niveau d'assistance ou d'accompagnement qu'elles attendent de la part d'un service tel que le Service d'Urbanisme Intercommunal, mutualisé à l'échelle du département, dont les contraintes de fonctionnement supposent un minimum de visibilité sur le long terme.

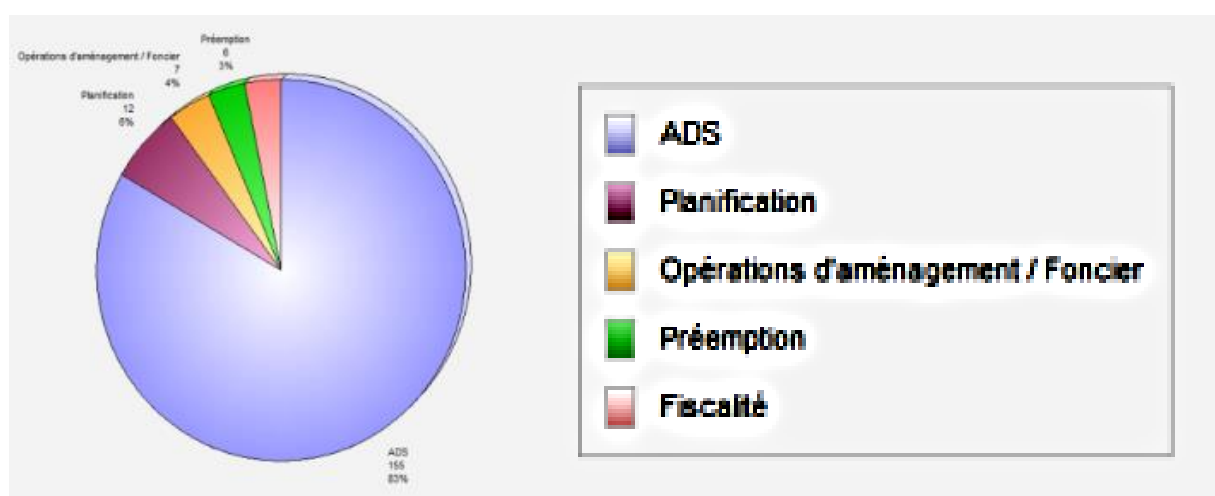
3. Activité du Service

a) Les interventions effectuées au titre de l'abonnement

Environ 72 collectivités ont sollicité le Service au titre l'abonnement, ce qui est moins qu'en 2016 (115 collectivités). On dénombre 199 questions différentes, plus des trois quarts relevant de l'application du droit des sols dans le cadre des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce décompte ne relève que les questions les plus « techniques ».



Evolution annuelle du nombre de questions sur l'urbanisme, et plus spécifiquement sur l'Application du Droit des Sols (ADS)



Répartition annuelle selon les principales thématiques

Les autres questions se répartissent à parts égales entre les thématiques de la planification (possibilité d'évolution des documents d'urbanisme offertes par la loi Egalité et Citoyenneté, types de procédure requise, etc.), les opérations d'aménagement (procédures de lotissement), les procédures de préemption et les outils de fiscalité.

A noter que le traitement et le suivi des questions/réponses s'effectue depuis le mois de mars via un logiciel spécifique développé par le Service informatique (URB@Z). Il permet notamment de classer et traiter les questions et réponses identifiées par la date et la collectivité selon différentes thématiques et offre des outils d'analyse statistiques (cf. graphes figurant ci-dessus).

Une information a aussi été apportée au travers de la Newsletter du Service visant à alerter les collectivités adhérentes sur les points essentiels de l'actualité juridique en matière d'urbanisme. L'importance de la charge de travail au second semestre a conduit à en limiter la production.

Il faut enfin ajouter à cela les interventions diverses comme les échanges avec les partenaires publics et organismes externes (principalement les services de l'Etat).

b) Les interventions au titre des contributions supplémentaires

Dans ce cadre, le Service est intervenu dans :

- La réalisation directe de documents d'urbanisme :
 - 11 cartes communales (contre 12 en 2016), dont 5 ont été achevées en cours d'année : 6 du territoire de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE (Arrast-Larrebieu, Béguios, Iholdy, Gabat, Larribar-Sorhapuru, Lohitzun-Oyhercq), 4 du territoire de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN (Argelos, Aydie, Gabaston, Portet), ainsi que la carte communale de Castetnau-Camblong ;
 - 18 révisions ou élaborations de PLU (contre 16 en 2016), toutes en cours d'études : 6 du territoire de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE (Ahetze, Amorots-Succos, Guiche, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Palais, Urrugne), 4 du territoire de la Communauté de Communes NORD EST BEARN (Andoins, Morlaàs, Saint-Castin, Soumoulou), 4 du territoire de la Communauté de Communes du HAUT BEARN (Cette-Eygun, Etsaut, Lourdios-Ichère, Urdos) ainsi que les PLU des communes de Baudreix, Bénéjacq, Nay et Rébénacq.
 - 9 modifications et 1 modification simplifiée de PLU (contre 15 en 2016) concernant 6 communes de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES (Arbus, Artiguelouve, Billère, Gelos, Lons, Siros), 2 communes de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE (Guiche, Jatxou), 1 commune de la Communauté de Communes du HAUT BEARN (Bedous), ainsi que la commune de Bordères. 4 dossiers ont été approuvés en cours d'année ;
 - une Déclaration de Projet sur le territoire de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES (Meillon).
- La mise en place d'outils de fiscalité :
 - Une étude de Projet Urbain Partenarial pour Rébénacq, une délibération de taxe d'aménagement majorée pour Ahetze.
- Une étude environnementale :
 - Une évaluation des incidences Natura 2000 et environnementales pour un projet de parc de loisir à Aussevielle.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - Un accompagnement pour 5 dossiers d'élaboration ou de révision de PLU : Arbonne, Arcangues, Itxassou, Lees-Athas et Navailles-Angos.
- L'instruction des autorisations d'urbanisme :
 - La mise à disposition, en temps partagé, de 4 agents du Service d'Urbanisme Intercommunal (contre 2 en 2016) en capacité d'assurer l'ensemble des tâches liées à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY, de la Communauté de Communes du HAUT BEARN et de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES.
 - La mission complète de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme assurée pour les communes d'Aast, Barzun, Bidarray, Came, Eaux-Bonnes,

Espes-Undurein, Espoey, Garris, Ger, Gère-Belesten, Gomer, Labatmale, Lacarre, Laruns, Licq-Atherey, Limendous, Livron, Lourenties, Lucgarier, Nousty, Pontacq, Rébénacq, Sainte-Engrâce, Saint-Palais, Sauguis-Saint-Etienne, Soumoulou, Tardets-Sorholus, Uhart-Cize, Viodos-Abense-De-Bas. Pour 13 d'entre elles, la convention prévoyait un portage financier par la Communauté de Communes.

- La mission d'instruction des CUa pour la commune d'Anglet, dans le cadre d'une mission de 4 mois pour pallier une absence temporaire de personnel.

En ce qui concerne la planification (conduite de procédures de PLU et de cartes communales), l'activité de l'année a pu s'apparenter à celle d'une année d'élection, habituellement marquée par l'absence d'engagement important de la part des collectivités en ce qui concerne l'aménagement de leur territoire. Les études d'élaboration ou de révision de PLU ont pour la plupart été engagées l'année précédente. Les sollicitations ont en revanche été soutenues en ce qui concerne les procédures courtes (modifications, modifications simplifiées, déclarations de projet...).

Concernant le contenu de ces études, il faut souligner que les évolutions législatives et jurisprudentielles (ALUR, ordonnance et décret de 2015, arrêt du Conseil d'Etat en matière environnementale de 2017) se concrétisent dans les études en cours, par un approfondissement des analyses à produire (capacités de densification, évaluation environnementale) et nécessitent un accompagnement renforcé auprès des élus dans l'élaboration des projets de document d'urbanisme (Orientations d'Aménagement et de Programmation), bénéfique en ce qui concerne l'efficacité du document mais qui représentent un accroissement notable du temps de travail nécessaire et du nombre de réunions de travail.

S'agissant des nouvelles missions d'instruction des autorisations d'urbanisme apparues en 2017, on peut noter celle assurée pour 13 communes du territoire de la Communauté de Communes du NORD EST BEARN, pour une prestation dite « B » (instruction des actes assurée directement depuis l'Agence) et celle assurée auprès de la Communauté de Communes du HAUT BEARN et de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES pour une prestation dite « A » (mise à disposition d'un agent instructeur auprès de la collectivité à hauteur d'un mi-temps).

On peut aussi évoquer la mission d'instruction ponctuelle (4 mois) effectuée pour la Commune d'Anglet ainsi que l'accompagnement du service auprès de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES pour la mise en place d'un service communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette assistance, qui perdurera tout au long de l'année 2018, s'est effectuée notamment par l'intervention du référent du pôle ADS du Service d'Urbanisme Intercommunal auprès de la Communauté afin d'organiser la mise en place du service communautaire et pour mener des actions de formation ou d'assistance au personnel. Cet accompagnement se traduit aussi par la mise à disposition du logiciel d'instruction R'ADS auprès de 23 communes du territoire de la CCBG.

4. Les finances

Après un excédent d'environ 44 000 € en 2016, le Service clôture l'exercice 2017 avec un déficit d'environ 51 000 €. Différentes explications peuvent être apportées.

La quasi-totalité des études a eu à pâtir des évolutions administratives du début d'année. Les dossiers désormais gérés à l'échelon intercommunal en raison du transfert de compétence opéré au 1er janvier sont nombreux. Le constat qui peut être fait est qu'à ce jour la réforme territoriale n'apparaît pas comme une simplification administrative puisque dans les faits, elle se traduit par l'apparition d'un échelon supplémentaire dans les démarches et procédures. Si les nouvelles instances ne souhaitent pas, à ce stade, se substituer aux communes, elles n'en sont pas moins un nouvel interlocuteur incontournable dans la conduite des études et le processus de décision.

Leur avis a d'ailleurs été attendu dès le début d'année, par exemple en ce qui concerne leur position sur l'application de la loi Egalité et Citoyenneté (parue seulement le 29 janvier) pour la poursuite de certaines procédures en cours (d'où une certaine « latence »). Par ailleurs, Il y a désormais nécessité de s'adapter au formalisme administratif de ces instances (calendriers des conseils communautaires, process internes aux collectivités...). Dans un certain nombre de cas, celui-ci n'a pu être instauré qu'une fois les services communautaires constitués (mise en place des équipes internes, identification des interlocuteurs, calage des procédures, mise en place des modes opératoires entre partenaires...).

Ces évolutions en matière de gouvernance ont compliqué la conduite des études, la gestion de leur calendrier et, in fine, aboutissent à un allongement des procédures, ce qui se répercute sur le bilan financier.

L'absence d'agents pour arrêt maladie ou congé maternité et le recrutement d'un personnel pour les remplacer a aussi généré une dépense supplémentaire.

S'agissant du coût des prestations d'instruction, il faut rappeler qu'il n'a pas évolué depuis le lancement des prestations au sein du service, à savoir depuis 2015. En ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme directement depuis l'Agence (prestation « B ») dont le coût varie annuellement en fonction du nombre d'EPC moyen traité par commune au cours des trois dernières années, celui-ci s'est appuyé en 2017 sur les données indiquées dans le tableau suivant (moyenne des EPC traités sur les années 2014, 2015 et 2016) :

Collectivité	PC14	PA14	PD14	DP14	CuA14	CUB14	PC15	PA15	PD15	DP15	CuA15	CUB15	PC16	PA16	PD16	DP16	CuA16	CUB16	EPC/an
BIDARRAY	9	0	0	3	12	4	10	0	1	9	12	3	11	0	0	4	14	13	19,2
EAUX-BONNES	3	0	0	9	48	2	6	0	2	9	88	1	1	0	0	4	94	1	24,9
ESPE-S-UNDUREIN	4	0	0	5	4	3	2	0	0	3	7	3	7	0	0	8	7	5	10,7
ESPOEY	19	4	0	20	0	11	23	1	0	19	10	10	15	1	0	28	17	17	43,9
GARRIS	1	0	0	4	0	4	6	0	0	5	3	3	3	1	0	0	1	3	7,4
GER	14	0	0	28	0	12	36	1	0	27	0	41	40	1	0	34	0	54	65,8
GERE-BELESTEN	3	0	0	4	0	5	2	0	0	2	0	1	3	0	0	1	0	2	5,4
LACARRE	1	0	0	1	2	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	3	2,3
LARUNS	22	1	0	15	36	6	7	0	0	15	29	9	15	0	0	21	42	5	36,8
NOUSTY	13	1	0	25	0	4	16	1	0	29	10	2	9	0	0	30	22	4	36,5
PONTACQ	15	1	0	43	0	5	13	1	0	21	0	5	12	0	0	37	0	0	39
REBENACQ	6	0	0	6	6	3	7	0	0	4	14	1	5	0	0	10	14	1	13,6
SAINTE-ENGRÂCE	2	0	0	4	2	2	2	0	0	4	2	0	2	0	0	1	2	2	5
SAINT-PALAIS	19	0	0	22	30	12	20	0	0	21	35	8	13	0	0	21	41	5	42,6
SAUGUIS-SAINT-ETIENNE	3	0	0	2	10	4	3	0	0	2	4	1	1	0	0	0	7	1	5,5
SOUMOULOU	10	2	0	24	0	5	13	1	0	37	0	5	16	0	0	21	29	5	37,3
TARDETS-SORHOLUS	3	0	0	12	8	1	5	0	0	2	10	4	2	0	0	2	11	1	9,8
UHART-CIZE	20	0	0	14	12	8	8	0	0	7	24	3	6	0	0	14	11	2	24,4

PC14 : nombre de permis de construire instruit en 2013

PA15 : nombre de permis d'aménager instruit en 2014

PD16 : nombre de permis de démolir instruit en 2015

etc...

A noter toutefois que pour plusieurs communes dont la prestation a été assurée à compter du 1^{er} janvier 2017, le coût pour 2017 a été basé sur la moyenne des EPC traités sur les années 2013, 2014 et 2015, les données pour 2016 n'étant pas disponibles au moment de la signature des conventions avec les communes concernés. Pour ces dernières, les données sont indiquées dans le tableau suivant :

Collectivité	PC13	PA13	PD13	DP13	CuA13	CUB13	PC14	PA14	PD14	DP14	CuA14	CUB14	PC15	PA15	PD15	DP15	CuA15	CUB15	EPC/an
AAST	0	0	0	0	4	1	3	0	0	2	1	0	6	0	0	4	4	4	5,7
BARZUN	6	0	0	7	9	3	5	0	0	13	7	5	4	0	0	7	8	4	14,5
CAME	15	1	0	18	17	11	18	1	0	6	33	5	17	0	0	17	25	8	35,2
GOMER	7	0	0	4	3	1	3	0	0	3	1	3	3	0	0	4	5	2	8,3
LABATMALE	6	0	0	3	9	5	2	0	0	2	3	2	4	0	0	0	1	0	7
LICQ-ATHEREY	1	0	0	2	0	1	1	0	0	4	1	1	4	0	0	6	4	3	5,8
LIMENDOUS	8	0	0	11	12	10	13	0	0	10	7	5	8	0	0	10	9	2	21
LIVRON	4	0	0	7	26	3	3	0	0	4	4	3	2	0	0	9	6	4	11,4
LOURENTIS	4	0	0	7	3	4	6	0	0	5	6	3	3	0	0	6	3	7	11,2
LUCGARIER	5	0	0	4	1	2	3	0	0	2	1	3	2	0	0	2	3	3	6,6
VIODOS-ABENSE-DE-BAS	6	0	0	6	11	11	8	0	0	12	5	4	8	0	0	5	6	6	16,9

Pour mémoire, la prestation « B » est rémunérée par chaque collectivité en fonction du nombre moyen d'Equivalents-Permis de Construire (EPC) instruits par an (moyenne des trois dernières années) et sur la base d'un coût du service pour 2017 fixé à 193 € par Equivalent-Permis de Construire (EPC), compte tenu des charges de fonctionnement et d'investissement liées à ce service.

S'agissant du nombre d'actes traités par les agents dans le cadre de la prestation « B », il est de 700 EPC pour l'année 2017.

A noter que, pour assurer au mieux la continuité du service rendu, il a fallu procéder en urgence au recrutement de plusieurs instructeurs pour s'adapter aux sollicitations des collectivités, pallier l'absence pour maladie ou le départ d'agents.

5. Les perspectives

Au vu des missions d'ores et déjà conventionnées, l'activité du Service en matière de planification est pour une grande part assurée pour 2018.

Le volume de prestations conventionnées pour la réalisation de documents d'urbanisme s'établit actuellement à environ 290 000 €. Il faut toutefois intégrer qu'il est probable que certaines études vont s'étendre au-delà de l'année en cours, voire être « suspendues » dans l'attente de prises de position au niveau intercommunal. Par ailleurs, le fait est que des communes peuvent ne pas faire montre d'une grande motivation sur la finalisation de leur document dès lors qu'elles perçoivent, au gré de l'avancement des études, les conditions d'aménagement que le cadre législatif et réglementaire leur offre désormais (effets des lois Grenelle, ALUR, loi LAAAF, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, loi NOTRe...). Tout ceci conduit à rester prudent sur les prévisions budgétaires.

Par ailleurs, comme cela a été évoqué plus haut, il apparaît aussi clairement que l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU et PLUi) suppose un accroissement du volume des études et de l'accompagnement des collectivités (élus et services intercommunaux). Si en 2017, pour des raisons pratiques, ces éléments de contexte n'ont pas systématiquement donné lieu à avenant, l'adaptation et l'évolution de la production du service (que l'on peut qualifier de « recherche et développement ») et la complexification de la conduite des études va nécessairement se répercuter sur le coût des prochaines missions.

En ce qui concerne les prestations d'instructions des autorisations d'urbanisme, comme cela était pressenti, les dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 concernant la fin de la mise à disposition des services de l'Etat conjuguées aux effets de la loi NOTRe vont conduire à de nouvelles évolutions de la part de collectivités. Il est d'ores et déjà prévu qu'une vingtaine de communes pour laquelle le service assurait une instruction complète (type B) ne renouvelle pas les conventions en cours à échéance du second semestre 2018.

Il en serait de même pour la prestation de type A (mise à disposition d'agents à hauteur d'un mi-temps) pour ce qui est de la Communauté de Communes du HAUT BEARN. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES pourrait continuer à faire appel au service pour ce type de prestation, ainsi que la Communauté de Communes des LUY EN BEARN.

Enfin, la mission d'accompagnement de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES pour la mise en place du service communautaire d'instruction se traduira par la mise à disposition d'un agent tout au long de l'année 2018.

A souligner que l'ensemble de ces missions d'instruction et les contraintes de fonctionnement qui y sont liées (continuité du service, mise à disposition de personnel en

collectivités) ont conduit, à ce stade, à prévoir un dimensionnement du service qui laisse présager un possible déficit de fonctionnement à échéance de la fin d'année.

Enfin, s'agissant du logiciel full web d'instruction R'ADS actuellement mis à disposition des collectivités, une réflexion sera engagée en cours d'année pour anticiper l'échéance du marché à bons de commande en cours, qui arrivera à terme en juin 2019. Les collectivités pourraient être sollicitées afin de définir les besoins en vue d'un nouvel appel à candidature.

M. SARASOLA et M. LAHORE quittent respectivement la séance à 11 h 15 et 11 h 30. Ils donnent pouvoir à M. BORDES.

E. SERVICE VOIRIE ET RESEAUX INTERCOMMUNAL

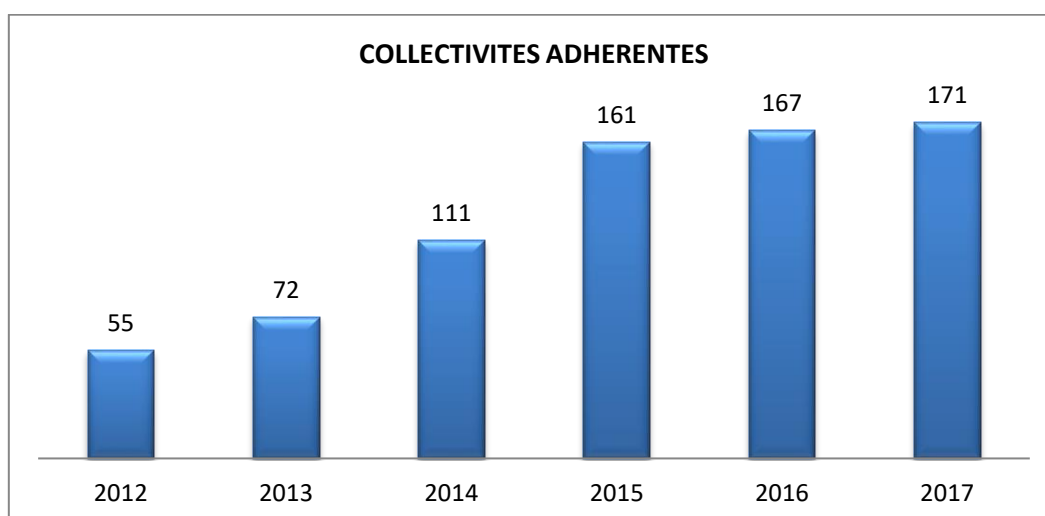
Le bilan d'activité ci-après est présenté par Jérôme BRUSQUE, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Le Service compte à ce jour 171 adhérents. En 2016, il avait clôturé l'exercice avec 167 adhérents.

Depuis 3 ans le nombre d'adhérents s'est stabilisé. Ce début d'année 2018, 4 Syndicats compétents en assainissement et eau potable ont disparu en application de la loi NOTRe.

Evolution des adhésions depuis 2012 :



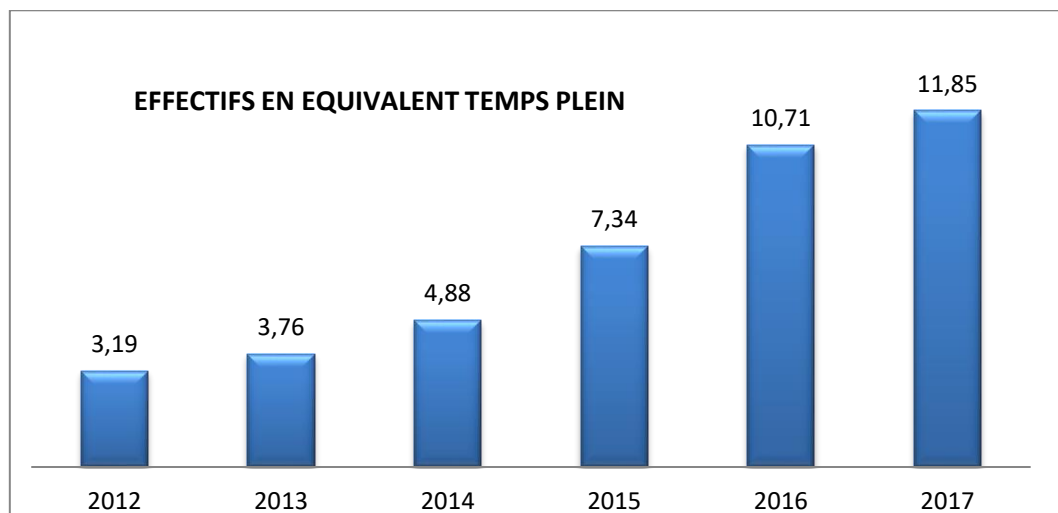
2. Effectifs du Service

L'année 2017 constitue la sixième année de plein exercice. Le service s'est aussi stabilisé du point de vue des effectifs.

Le Service a fonctionné avec l'effectif suivant :

- 1 chef de Service à temps plein,
- 1 adjoint au chef de Service, chargé d'opérations, à temps plein,
- 1 chargée d'opérations de retour de congés maternité en avril à 60 % puis à 70 % depuis octobre,
- 5 chargés d'opérations à temps plein,
- 2 techniciens dessinateur-projeteur à temps plein,
- 1 juriste du Service Administratif Intercommunal à 25 %,
- 2 secrétaires à temps plein jusqu'à mi-juillet puis à 90 %.

Evolution des effectifs depuis 2012 :

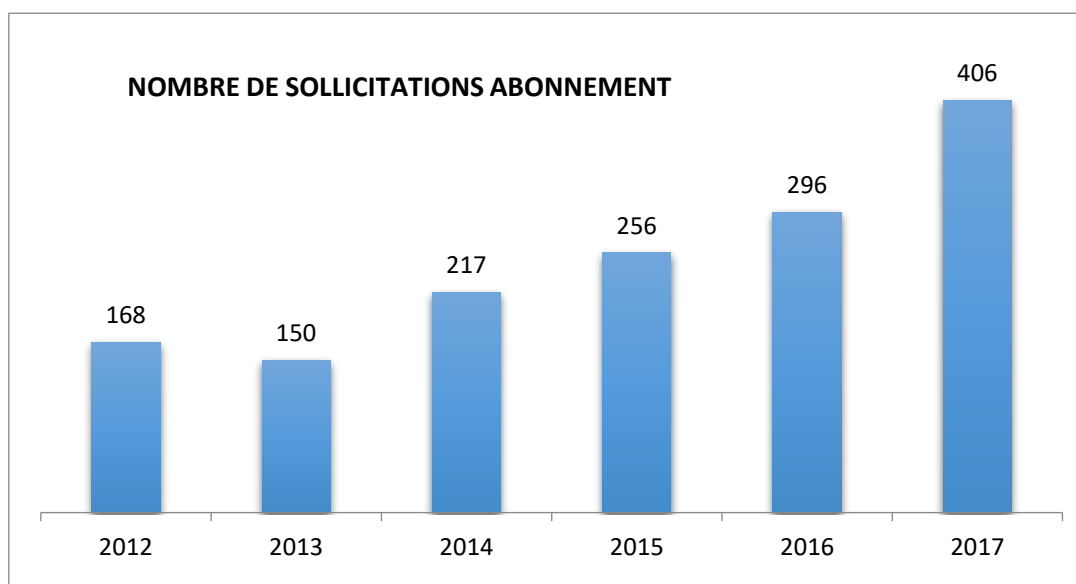


3. Activité du Service

a) Les interventions menées au titre de l'abonnement

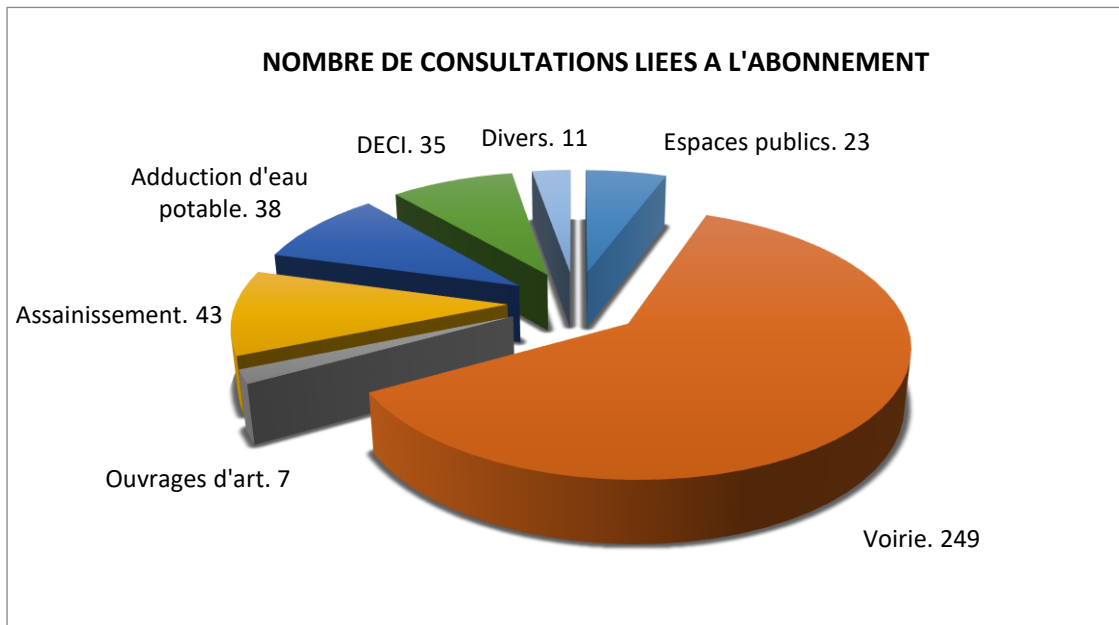
En 2017, le Service a répondu à 406 sollicitations de collectivités (296 en 2016, 256 en 2015, 217 en 2014, 150 en 2013 et 168 en 2012) qui ont nécessité 344 demi-journées de travail (307 en 2016, 350 en 2015, 573 en 2014, 318 en 2013 et 165 en 2012).

Evolution des interventions au titre de l'abonnement depuis 2012 :



Répartition par thème :

DOMAINE	NOMBRE DE CONSULTATIONS LIEES A L'ABONNEMENT	POURCENTAGE DE CONSULTATIONS LIEES A L'ABONNEMENT
Espaces publics	23	6%
Voirie	249	61%
Ouvrages d'art	7	2%
Assainissement	43	11%
Adduction d'eau potable	38	9%
DECI	35	9%
Divers	11	3%
TOTAL	406	100%



En complément de l'aide directe aux collectivités, 100 demi-journées ont été consacrées au développement de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie en collaboration avec l'Association Départementale des Maires et le SDIS 64. De même, le volet formation des agents du Service correspond à une centaine de demi-journées.

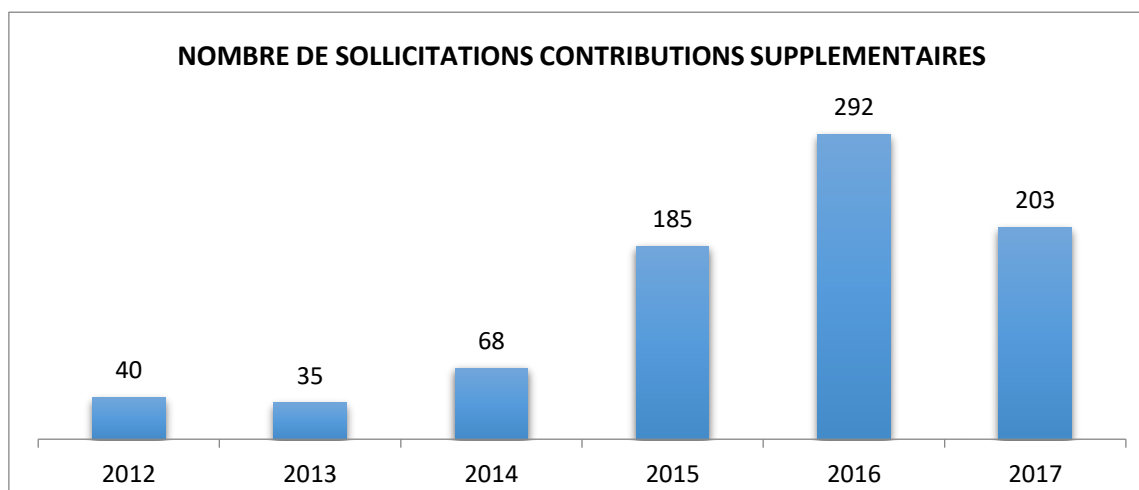
Le temps dédié au fonctionnement global de l'Agence, à la gestion et au développement du Service est réalisé en temps masqué tout au long de l'année.

Une grande partie des consultations liées à la voirie sont des permissions de voirie et arrêtés de circulation.

b) Les missions financées par les contributions supplémentaires

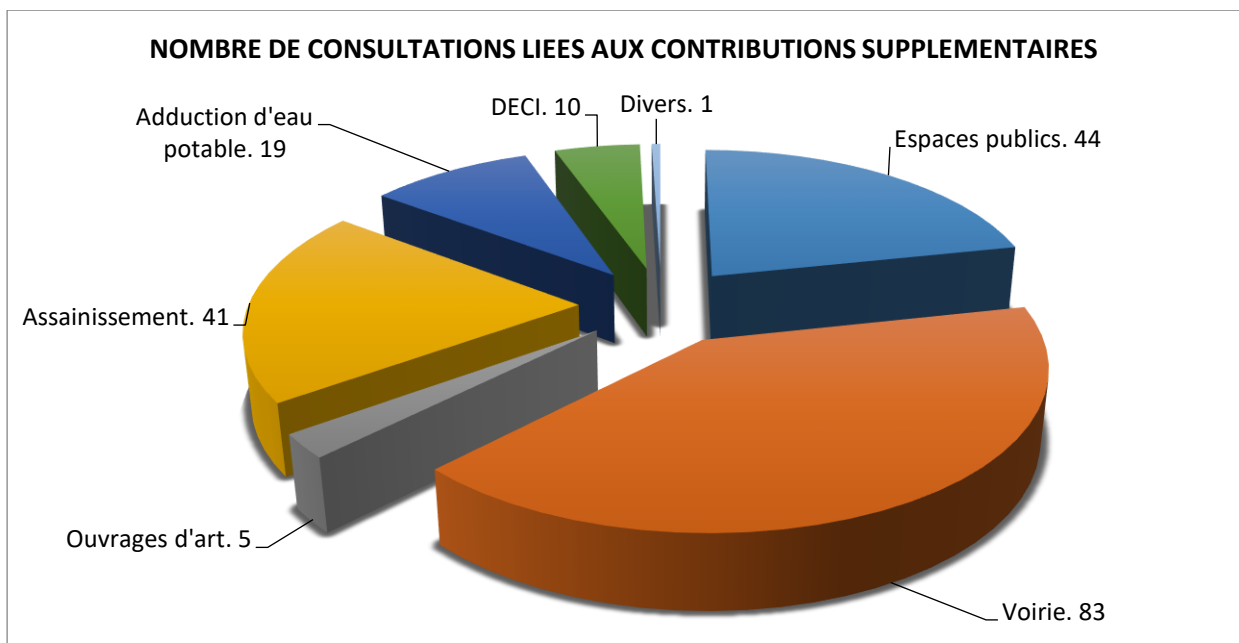
Le Service est intervenu pour 203 projets en 2017 (292 en 2016, 185 en 2015, 68 en 2014, 35 en 2013 et 40 en 2012). On peut noter une nette diminution des sollicitations.

Evolution des interventions au titre des contributions supplémentaires depuis 2012 :



Répartition des projets par thème :

DOMAINE	NOMBRE DE CONSULTATIONS LIEES AUX CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES	POURCENTAGE DE CONSULTATIONS LIEES AUX CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES
Espaces publics	44	22%
Voirie	83	41%
Ouvrages d'art	5	2%
Assainissement	41	20%
Adduction d'eau potable	19	9%
DECI	10	5%
Divers	1	0%
TOTAL	203	100%



En 2017, les agents du Service ont été mis à disposition des collectivités pour 1 452 demi-journées (1 785 en 2016, 1 389 en 2015, 835 en 2014, 715 en 2013 et 442 en 2012). Ceci, pour un montant de 368 155 € (437 185 € en 2016, 192 885 € en 2014, 160 160 € en 2013 et 96 002 € en 2012). Le nombre de demi-journées mises à disposition des collectivités a sensiblement diminué entre 2016 et 2017.

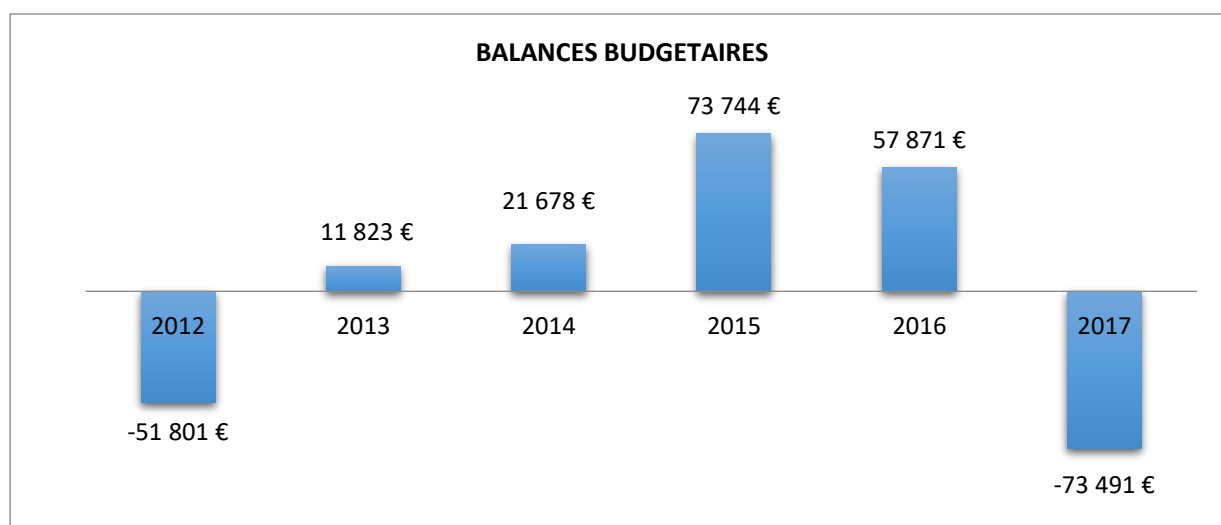
4. Les finances

Le Service clôture l'exercice 2017 avec un déficit de 73 491,45 € (excédents de 57 871,15 € en 2016, 73 744,12 € en 2015, 21 677,62 € en 2014, 11 822,69 € en 2013 et déficit de 51 800 € en 2012), la prévision budgétaire prévoyait un déficit de 45 900,00 €.

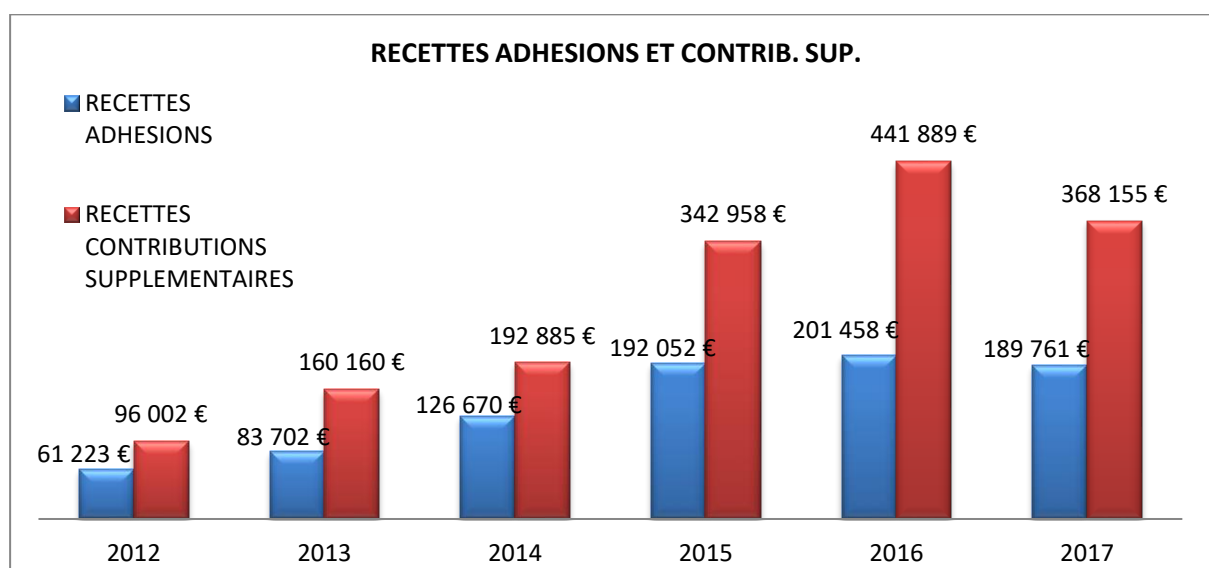
Concernant le fonctionnement, celui-ci présente un déficit de 100 884,98 €. Ceci s'explique essentiellement par un déficit de recettes liées aux contributions supplémentaires. Les recettes liées aux adhésions se sont avérées sensiblement équivalentes aux prévisions.

Les dépenses d'investissement ont été circonscrites au strict nécessaire (environ 1 000,00 € dépensé sur 9 100,00 € prévu au budget 2017) et les recettes sont abondées par les retours sur amortissements des années précédentes. Cette section présente ainsi un excédent de 27 393,53 €.

Evolution des balances budgétaires :



Evolution des recettes liées aux adhésions et contributions supplémentaires :



5. Analyse du réalisé 2017

La nouvelle architecture tarifaire de l'Agence appliquée pour la première fois en 2017 a fait mathématiquement perdre au Service 35 000 € de recettes liées aux adhésions.

D'autre part, la mise en place de la Loi NOTRe, avec la refonte des Intercommunalités à fiscalité propre et les transferts des compétences Eau Potable et Assainissement, a directement impacté le Service. Les collectivités concernées par cette restructuration ont mis en attente certains projets.

De plus, le nouveau règlement d'aide du Département en matière d'eau potable, d'assainissement, de voirie et d'aménagement d'espaces publics n'est pas encore complètement maîtrisé par les Communes.

Enfin, le Service a investi le champ de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) pour aider les collectivités en collaboration avec l'ADM et le SDIS64.

6. Perspectives

Le paysage institutionnel de cette année 2018 reste mouvant car la mise en application de la Loi NOTRe n'est toujours pas stabilisée. Les Collectivités nouvellement créées sont encore en cours de structuration et le Service doit y trouver sa place.

Les acteurs de l'ingénierie publique stratégique présents dans le département souhaitent garder une forte lisibilité auprès des communes notamment. Le Service reste clairement identifié sur l'opérationnel et doit préserver sa présence en phase amont.

Pour mieux appréhender la mise en œuvre de la Loi NOTRe sur le territoire départemental, le Directeur et les chefs de Service de l'Agence ont rencontré certains élus ou agents responsables des intercommunalités. Ces entretiens ont permis d'ouvrir de nouvelles collaborations qui doivent être consolidées dans les années à venir.

Concernant le domaine de l'eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (principal subventionneur sur les questions de l'eau) se trouve contrainte par les politiques nationales et doit réviser son plan d'aides. Les collectivités vont devoir, pour maintenir leurs investissements, trouver de nouvelles sources de financement. Cette recherche n'est pas chose facile car elle s'inscrit dans un paysage institutionnel encore en construction. En effet, à titre d'exemple, pour les communautés de communes, une proposition de Loi dérogatoire à l'obligation de transfert en 2020 est déposée à l'assemblée nationale.

Toutes compétences confondues, le carnet de commande du Service s'est cependant rempli en 2017 et il convient de réaliser les projets attendus. D'autre part, il est prévu de développer de nouveaux champs d'action tel que la D.E.C.I. et d'en profiter pour rencontrer de nouveau les collectivités. Cet investissement portera ses fruits en 2018 (déjà, à l'heure actuelle une quinzaine de projets a été validée et génèrera environ 40 000,00 € de contributions supplémentaires). Malgré tout, dans un souci de rationalisation des dépenses et afin de tirer conséquence de la baisse des recettes de l'année 2017, une secrétaire du Service ayant souhaité prendre une disponibilité pour convenance personnelle ne sera pas remplacée cette année.

M. GAIRIN indique que l'année 2018 est une année charnière pour l'Agence. D'un point de vue budgétaire, il n'y a pas de dérive. Le fait que l'on investisse et qu'on anticipe un certain nombre d'éléments est une chose, et justifie une prévision déficitaire. Il ne serait pas acceptable d'observer par la suite un déficit structurel. Cela ne pourrait être envisageable pour l'avenir de la structure.

M. LAURONCE quitte la séance à 11 h 50 et donne pouvoir à M. LOCATELLI.

F. SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Émilie ARPAILLANGE, responsable du Service.

1. Effectifs de la collectivité

Au 31 décembre 2017, la collectivité comprenait un effectif de 79 agents (80 agents au 31 décembre 2016).

2. Effectifs du service

La composition du Service des Affaires Générales est la suivante :

- un emploi permanent de responsable de service ;
- un emploi permanent de gestionnaire de carrière et de chargé de la paie ;
- un emploi permanent de chargé de la comptabilité et du secrétariat ;
- un emploi permanent à temps non complet (80 %) d'assistant secrétariat ;
- un emploi non permanent à temps non complet (50 %) de chargé des archives de la collectivité (la mission confiée à l'agent s'est achevée le 14 novembre 2017).

3. Activité du service

- **Les ressources humaines**
 - Organisation de l'accueil et accueil des agents dans la collectivité (11 accueils de nouveaux agents) ;
 - Accompagnement des agents notamment sur les problématiques de carrière et de formation ;
 - Gestion des carrières (410 arrêtés rédigés) ;
 - Gestion et suivi des recrutements et des fins de contrat (12 départs d'agents en place) ;
 - Suivi du plan de formation en lien avec les entretiens professionnels ;
 - Gestion de la paie (972 bulletins vérifiés et imprimés) ;
 - Gestion des dossiers individuels en lien avec les différents organismes assureurs du personnel (assureur des risques statutaires, mutuelles, ...) ;
 - Gestion des congés ;
 - Gestion des dossiers de retraite ;
 - Gestion des accidents de travail ou de service ;
 - Suivi des dossiers avec le Centre de Gestion notamment en ce qui concerne la saisine de la CAP et du Comité Médical ;
 - Etablissement des rapports annuels de la collectivité (bilan social, RASSCT) ;
 - Information sur les réformes en cours (organisation réunions dédiées, support sur l'intranet, ...) ;
 - Animation des instances de dialogue social (CT et CHSCT) ;
 - Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques psycho-sociaux avec le cabinet spécialisé NEERIA ;
 - Gestion de l'action sociale ;
 - Veille juridique, ...

- **Le budget**
 - Elaboration budgétaire en lien avec les services opérationnels ;
 - Exécution budgétaire (808 mandats, 4 446 titres) ;
 - Contrôle des résultats ;
 - Etablissement des situations financières périodiques (comptabilité analytique) ;
 - Gestion de l'inventaire ;
 - Gestion du passage à Chorus Pro, ...

- **Les autres activités**
 - Gestion des assurances de la collectivité (avis d'échéances, gestion des sinistres, ...)
 - Traitement des archives de la collectivité

Mme ARPAILLANGE indique que les dossiers de fond qui ont rythmé l'année 2017 sont les suivants : la mise en œuvre de la dématérialisation des titres avec Chorus Pro, la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques psycho-sociaux dans la collectivité et le traitement des archives de la collectivité.

Concernant le traitement des archives, il avait été exposé au Comité Syndical, lors de sa séance du 26 mai 2016, que la collectivité rencontrait un problème relatif à ses archives. En effet, la place venait à manquer et les dossiers à archiver chaque année étant de plus en plus nombreux, une intervention devenait indispensable.

Un état des lieux avait été réalisé par le Centre de Gestion et une proposition avait été établie pour un montant de 33 250 € pour l'ensemble des missions (formation, récolement, élimination, traitement). Cette proposition avait été validée par le Comité mais il avait également été délibéré, afin d'optimiser à la fois le coût et le délai de réalisation liés au classement des archives, le recrutement d'un agent temporaire en lieu et place, le cas échéant, de la prestation intégrale proposée par le Centre de Gestion. Il s'agissait d'un emploi non permanent à temps non complet (50% d'un temps complet) pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Le nombre de jours alloués à la mission totale était de 133 journées. L'objectif était de pouvoir optimiser les différentes phases du traitement.

Il a finalement été acté, pour des raisons notamment de délais de traitement, de ne conventionner avec le Centre de Gestion que les missions 2 (formation et suivi du classement – 23 jours) et 3 (éliminations de masse et récolement sommaire – 25 jours).

La partie « tri et classement » a été assurée en interne, sous le couvert de l'archiviste du Centre de Gestion en charge des missions 2 et 3, avec le recrutement d'un agent qui a travaillé à mi-temps du 15 novembre 2016 au 14 novembre 2017.

Il a également été procédé à la formation de l'ensemble des secrétariats de façon à amorcer une montée en compétence de façon générale sur l'archivage.

Au total, 44 mètres linéaires ont été éliminés (Agence et Association des Maires dont les archives cohabitent dans le même local). Ceci amène la surface totale aujourd'hui disponible à 100 mètres linéaires, en sachant que des archives stockées jusque-là dans les bureaux ont été traitées.

Pour achever la mission 2, en 2018, il est prévu l'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion une journée par mois pour le suivi général des archives et 8 journées au maximum pour accélérer le traitement des archives du STI.

En parallèle, des fiches procédures ont été établies par l'archiviste et transmises aux services qui bénéficient de ce fait d'une certaine autonomie au regard de la formation des secrétariats.

Le bilan financier de l'opération est le suivant :

2016/2017 -Tri et classement en interne	1/2 ETP	1 an	15 340 €
2016/2017 - Formation des secrétariats (mission 2)	5 journées	384 €	1 920 €
2016/2017 - Eliminations de masse et récolement (mission 3)	23 journées	250 €	5 750 €
2018 - Eliminations de masse et récolement (mission 3)	2 journées	250 €	500 €
2018 - Suivi du classement (mission 2)	18 journées	250 €	4 500 €
Total			28 010 €
dont Association des Maires	3 journées	250 €	750 €
			27 260 €

M. GAIRIN propose de demander aux collectivités concernées, lors de la destruction réglementaire des documents, si elles sont intéressées pour les récupérer dans leurs propres archives.

M. GAY revient sur un autre des dossiers traités au cours de l'année 2017 : la démarche d'évaluation et de prévention des risques psycho-sociaux en indiquant que la collectivité est accompagnée par le cabinet NEERIA dans cette démarche qui vise d'une part, au-delà de l'obligation réglementaire, à établir un diagnostic précis en la matière, et d'autre part, à établir un plan d'actions pour agir sur les facteurs de risque recensés. Le travail a débuté au mois de septembre, nécessitant la mobilisation des agents et également des représentants de la collectivité dans les instances de dialogue social. Un point de l'ordre du jour du prochain Comité Syndical sera consacré à la validation du plan d'actions sur lequel le comité de pilotage de la démarche est actuellement en train de travailler.

4. Impact financier des charges indirectes sur les services opérationnels

Il convient d'ajouter au coût du Service à proprement parler ce qui relève des moyens généraux : direction, informatique interne, assistant de prévention ainsi que tous les coûts qui ne peuvent être affectés à un service en particulier. Ce coût s'élève en 2017 à 7 242 € par agent et par an (il était de 7 540 € en 2016 et de 7 990 € en 2015), relativement stable mais en diminution comparativement à l'année précédente qui affichait à un agent près le même effectif.

La présentation des bilans d'activité est terminée. M. CASSOU remercie les responsables de service et leurs équipes pour la qualité du travail accompli.

Les bilans d'activité pour l'année 2017 sont approuvés à l'unanimité.

5. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR AVANCEMENT DE GRADE

Il est exposé, qu'afin de permettre l'avancement d'un agent promouvable au grade supérieur (sous réserve de l'avis favorable de la CAP), il est proposé au Comité Syndical de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour la nomination d'un agent exerçant les fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme et dont les missions sont clairement dévolues au cadre d'emplois supérieur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création de cet emploi.

6. EXTENSION DE GRADE SUR UN EMPLOI PERMANENT PRÉSENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est exposé qu'un agent occupant les fonctions d'ingénieur bâtiment au sein du Service Technique Intercommunal mutera dans une autre collectivité à compter du 17 mars 2018. Un recrutement a été lancé afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais. Cet emploi était fléché sur le grade d'ingénieur principal, grade détenu par l'agent en place. Aussi, afin d'ouvrir plus largement les possibilités au niveau du recrutement et parce qu'il semble pertinent de l'ouvrir au grade immédiatement inférieur, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'élargir l'emploi au grade d'ingénieur.

Dans le cas où aucun titulaire ou lauréat de concours ne pourrait être recruté, il serait envisagé de procéder au recrutement d'un agent contractuel compétent. Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les conditions du contrat à durée déterminée ci-dessous et d'autoriser le Président à le signer.

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

établi en application des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale

ENTRE

l'Agence Publique de Gestion Locale représentée par son Président, M. Michel CASSOU, dûment habilité à cette fin par délibération du Comité Syndical en date du 2 février 2018, soumise au contrôle de légalité le xxxxxx et affichée le xxxxxx,

ET

M/Mme, né(e) le à demeurant à,

Considérant que M/Mme, remplit les conditions générales de recrutement prévues à l'article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et qu'il/elle a satisfait à la visite médicale d'embauche auprès du Docteur, médecin généraliste agréé,

Il est exposé ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Aucun fonctionnaire ou lauréat de concours n'ayant été trouvé pour le poste d'ingénieur bâtiment à pourvoir au sein du Service Technique Intercommunal, il a été décidé de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel.

Un poste d'ingénieur bâtiment à temps complet est vacant.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - ENGAGEMENT – ATTRIBUTIONS

A compter du et pour une durée de trois ans, M/Mme est engagé(e) par l'Agence Publique de Gestion Locale en qualité d'ingénieur bâtiment (catégorie A) à temps complet pour assurer les missions de conception et de réalisation des projets des collectivités adhérentes au Service Technique Intercommunal.

Il/Elle assurera ses fonctions sous l'autorité du Président ou des personnes déléguées par lui.

Il/Elle effectuera une période d'essai de 3 mois.

ARTICLE 2è - CONGES ANNUELS

Au titre de cette période d'emploi, il/elle bénéficiera de 27 jours ouvrés de congés par an. Lorsqu'en raison des nécessités de fonctionnement du Service, l'agent n'aura pu prendre tout ou partie des congés annuels, une indemnité compensatrice sera versée égale à 10 % de la rémunération brute, le cas échéant proratisée par rapport au nombre de jours de congés annuels non pris. Elle sera versée en fin de contrat.

ARTICLE 3è – REMUNERATION

Il/Elle percevra une rémunération maximale calculée à raison de la valeur de l'indice brut 713, majoré (au 1er janvier 2017) 591, applicable dans la fonction publique et, le cas échéant, le supplément familial de traitement pour enfants à charge.

Le régime indemnitaire sera fixé par arrêté du Président.

ARTICLE 4è - SECURITE SOCIALE – RETRAITE

M/Mme relèvera du régime général de la Sécurité Sociale et de l'I.R.C.A.N.T.E.C.

ARTICLE 5è - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat cessera ses effets de plein droit le au soir.

La collectivité se réserve la possibilité de renouveler ce contrat au-delà de son terme pour une nouvelle période de 3 ans au maximum par reconduction expresse.

L'autorité territoriale devra notifier son intention de renouveler ou non l'engagement au plus tard au début du deuxième mois précédant le terme du contrat.

S'il est proposé à M/Mme de renouveler le contrat d'engagement, l'intéressé(e) disposera d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, l'intéressé(e) est présumé(e) renoncer à son emploi.

ARTICLE 6è – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

1 – Licenciement à l'initiative de la collectivité

Le licenciement sera notifié à l'agent après respect du préavis prévu par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale selon la réglementation en vigueur à la date d'effet du licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique ou au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

2 – Démission de l'agent

La démission doit être présentée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit exprimer clairement la volonté de l'agent de démissionner. L'agent doit respecter un préavis de :

- 8 jours si la durée des services est inférieure à 6 mois,

- 1 mois si la durée des services est égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans,

- 2 mois dans le cas où la durée des services est supérieure ou égale à 2 ans.

ARTICLE 7è - AUTRES DISPOSITIONS

D'une manière générale, M/Mme se verra appliquer les dispositions de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en tant qu'elles concernent les agents non titulaires ainsi que celles du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale. 6

ARTICLE 8è – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET VOIES DE RECOURS

Les litiges résultant de l'application du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative et peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait à PAU, le

Le Président,

M/Mme

Michel CASSOU
Maire de PARDIES-PIÉTAT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte l'extension au grade d'ingénieur telle qu'exposée ci-dessus, approuve les conditions du contrat ci-dessus exposé et autorise le Président à le signer en fonction du profil du candidat retenu.

7. RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI PERMANENT RENDU VACANT

Il est exposé qu'un emploi d'ingénieur en bâtiment a été rendu vacant pour cause de mutation d'un agent dans une autre collectivité au début du mois de décembre 2017.

Afin de pouvoir faire face à toutes les situations au regard des candidatures potentielles, et dans le cas où aucun titulaire ou lauréat de concours ne pourrait être recruté, il serait envisagé de procéder au recrutement d'un agent contractuel compétent. Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les conditions du contrat à durée déterminée ci-dessous et d'autoriser le Président à le signer.

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

établi en application des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale

ENTRE

l'Agence Publique de Gestion Locale représentée par son Président, M. Michel CASSOU, dûment habilité à cette fin par délibération du Comité Syndical en date du 2 février 2018, soumise au contrôle de légalité le xxxxxx et affichée le xxxxxx,

ET

M/Mme, né(e) le à demeurant à

Considérant que M/Mme, remplit les conditions générales de recrutement prévues à l'article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et qu'il/elle a satisfait à la visite médicale d'embauche auprès du Docteur, médecin généraliste agréé,

Il est exposé ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Aucun fonctionnaire ou lauréat de concours n'ayant été trouvé pour le poste d'ingénieur bâtiment à pourvoir au sein du Service Technique Intercommunal, il a été décidé de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel.

Un poste d'ingénieur bâtiment à temps complet est vacant.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - ENGAGEMENT – ATTRIBUTIONS

A compter du et pour une durée de trois ans, M/Mme est engagé(e) par l'Agence Publique de Gestion Locale en qualité d'ingénieur bâtiment (catégorie A) à temps complet pour assurer les missions de conception et de réalisation des projets des collectivités adhérentes au Service Technique Intercommunal.

Il/Elle assurera ses fonctions sous l'autorité du Président ou des personnes déléguées par lui.

Il/Elle effectuera une période d'essai de 3 mois.

ARTICLE 2è - CONGES ANNUELS

Au titre de cette période d'emploi, il/elle bénéficiera de 27 jours ouvrés de congés par an. Lorsqu'en raison des nécessités de fonctionnement du Service, l'agent n'aura pu prendre tout ou partie des congés annuels, une indemnité compensatrice sera versée égale à 10 % de la rémunération brute, le cas échéant proratisée par rapport au nombre de jours de congés annuels non pris. Elle sera versée en fin de contrat.

ARTICLE 3è – REMUNERATION

Il/Elle percevra une rémunération maximale calculée à raison de la valeur de l'indice brut 713, majoré (au 1er janvier 2017) 591, applicable dans la fonction publique et, le cas échéant, le supplément familial de traitement pour enfants à charge.

Le régime indemnitaire sera fixé par arrêté du Président.

ARTICLE 4è - SECURITE SOCIALE – RETRAITE

M/Mme relèvera du régime général de la Sécurité Sociale et de l' I.R.C.A.N.T.E.C.

ARTICLE 5è - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat cessera ses effets de plein droit le au soir.

La collectivité se réserve la possibilité de renouveler ce contrat au-delà de son terme pour une nouvelle période de 3 ans au maximum par reconduction expresse.

L'autorité territoriale devra notifier son intention de renouveler ou non l'engagement au plus tard au début du deuxième mois précédant le terme du contrat.

S'il est proposé à M/Mme de renouveler le contrat d'engagement, l'intéressé(e) disposera d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, l'intéressé(e) est présumé(e) renoncer à son emploi.

ARTICLE 6è – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

1 – Licenciement à l'initiative de la collectivité

Le licenciement sera notifié à l'agent après respect du préavis prévu par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale selon la réglementation en vigueur à la date d'effet du licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique ou au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

2 – Démission de l'agent

La démission doit être présentée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit exprimer clairement la volonté de l'agent de démissionner. L'agent doit respecter un préavis de :

- 8 jours si la durée des services est inférieure à 6 mois,
- 1 mois si la durée des services est égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans,
- 2 mois dans le cas où la durée des services est supérieure ou égale à 2 ans.

ARTICLE 7è - AUTRES DISPOSITIONS

D'une manière générale, M/Mme se verra appliquer les dispositions de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en tant qu'elles concernent les agents non titulaires ainsi que celles du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale. 6

ARTICLE 8è – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET VOIES DE RECOURS

Les litiges résultant de l'application du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative et peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait à PAU, le

Le Président,

M/Mme

Michel CASSOU
Maire de PARDIES-PIÉTAT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte les conditions du contrat à durée déterminée telles qu'exposées ci-dessus et autorise le Président à signer ledit contrat en fonction du profil du candidat retenu.

8. SUBVENTION À L'APeMac

Il est exposé qu'en 2017, la mise en œuvre de l'action sociale dans la collectivité a connu une évolution importante.

En effet, jusque-là exclusivement gérée par l'Association du Personnel de la Maison des Communes (APeMaC) qui était financée par les structures de la Maison des Communes pour la mise en œuvre de son action sociale, l'action sociale de la collectivité se décline aujourd'hui de la manière suivante :

- la prise en charge de l'adhésion des agents au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;
- la prise en charge de l'adhésion individuelle des agents actifs au Comité d'Action Sociale Départemental (CAS64) ;
- le conventionnement avec le Restaurant Inter Administratif.
- Le maintien d'un financement au profit de l'APeMaC. En effet, afin de permettre de conserver en interne le lien social à travers notamment des sorties (culturelles, sportives, ...) et les animations (Noël de la Maison des Communes, repas champêtre, ..), il avait été validé de maintenir un financement des structures de la Maison des Communes en direction de l'APeMaC.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'APeMaC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le versement d'une subvention à l'Association du Personnel de la Maison des Communes (APeMaC) d'un montant de 3 000 €.

9. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS

M. CARTER et M. LACRAMPE quittent la séance à 12h.

Il est exposé que la période de vote du budget primitif de l'Agence ne permet pas de procéder au vote du compte administratif avant l'adoption du budget.

Le code général des collectivités territoriales (article L.2311-5) permet aux collectivités de procéder à une reprise anticipée des résultats dans le budget. Toutefois, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procéderait à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Il a été établi un tableau déterminant les résultats tels qu'ils figurent ci-dessous :

	Budget total	Réalisations
Investissement		
Dépenses de l'exercice	468 346,47	99 290,47
Recettes de l'exercice	468 346,47	288 399,30
Résultat de l'exercice 2017	0,00	189 108,83
Déficit reporté	0,00	-61 046,47
Excédent cumulé	0,00	128 062,36
Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	5 109 216,56	4 453 007,88
Recettes de l'exercice	4 788 007,00	4 683 001,62
Résultat de l'exercice 2017	-321 209,56	229 993,74
Excédent reporté	2 168 327,66	2 168 327,66
Excédent cumulé	1 847 118,10	2 398 321,40
Résultat global		
Résultat de l'exercice 2017	-321 209,56	419 102,57
Excédent reporté	2 168 327,66	2 107 281,19
Excédent global cumulé	1 847 118,10	2 526 383,76

Ce tableau a été visé par le comptable et est concordant avec le résultat d'exécution établi par le comptable public.

Il est donc proposé de reprendre les résultats provisoires de chaque section dans le budget 2018 soit :

- Report de fonctionnement (002) : 2 398 321,40 €
- Report d'investissement (001) : 128 062,36 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise des résultats ci-dessus exposée dans le budget 2018.

10. BUDGET PRIMITIF 2018

Il est présenté au Comité Syndical le projet de budget primitif pour l'année 2018 qui a été établi en tenant compte des éléments évoqués lors du débat d'orientations budgétaires.

L'exercice 2017 se solde par un excédent de 419 102,57€ (229 993,74 € en fonctionnement et 189 108,83 € en investissement, incluant la recette liée au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de régulariser le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice précédent qui était pour rappel de - 61 046,47 €)), l'estimation présentée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires était excédentaire mais moindre, de l'ordre de 290 000 €, à noter que cette prévision ne tenait pas compte du virement entre sections. La prévision en matière de résultat d'investissement dans le cadre du DOB était donc conforme à la réalisation, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire hors recette liée au virement entre sections. Concernant l'écart entre la prévision et la réalisation du résultat de la section de fonctionnement, il s'explique en grande partie par des dépenses non réalisées sur les charges courantes et une marge de manœuvre laissée jusqu'à la fin de l'exercice sur chacun des services. Pour rappel, l'exercice 2016 s'était soldé par un excédent de 496 780,27 €.

Les excédents cumulés s'élèvent à un peu plus de 2 526 000 €. Ce qui reste confortable, même si les sommes ainsi cumulées sont destinées à financer, comme elles ont commencé à le faire en 2017, les différents chantiers en cours dans et autour du bâtiment, savoir l'extension du parking et l'aménagement de la salle du personnel dont les travaux sont prévus en 2018 et surtout, à compter de 2018, les travaux d'extension du bâtiment de la Maison des Communes dont le coût prévisionnel pour l'Agence est estimé à 1 500 000 €.

Ces excédents apparaissent dans le budget primitif dans le cadre d'une reprise anticipée des résultats, comme indiqué au point précédent, les résultats budgétaires de l'exercice ont été certifiés exacts et conformes aux écritures de l'ordonnateur par le trésorier.

Pour mémoire, il est indiqué ci-après l'historique des résultats cumulés pour la période 2013-2017.

	2013	2014	2015	2016	2017
Fonctionnement	179 541,59	-40 173,67	171 957,35	580 832,69	229 993,74
Excédent/déficit cumulé F	1 516 757,76	1 476 684,09	1 648 541,44	2 229 374,13	2 398 321,40
Investissement	18 247,52	33 521,79	-144 651,46	-84 052,22	189 108,83
Excédent/déficit cumulé I	134 135,62	167 657,41	23 005,95	-61 046,47	128 062,36
Exercice	197 789,11	-6 651,88	27 305,89	496 780,47	419 102,57
Excédent/déficit cumulé T	1 650 893,38	1 644 341,50	1 671 547,39	2 168 327,66	2 526 383,76

Les frais de personnel représentent environ 83 % du budget. L'évolution de celui-ci est donc très largement tributaire de celle de la masse salariale dont on ne maîtrise pas tous les éléments. Cependant, pour 2018, il a été prévu une évolution de la masse salariale, à effectif constant, d'environ 3 %, due en très grande partie au glissement vieillesse technicité (GVT) ainsi qu'à la compensation d'une grande partie de l'indemnité compensatrice de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

Par ailleurs, le projet de budget est bien sûr établi sur la base des tarifs arrêtés lors de la précédente réunion du Comité Syndical, lequel a fixé leur augmentation à 3 % également pour l'ensemble des Services (à l'exception du coût de la demi-journée du Service d'Urbanisme Intercommunal dont le montant est resté inchangé).

Il est à noter que deux variations majeures sont venues modifier les éléments financiers d'appréciation du budget présentés dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, savoir :

- le recrutement d'un Délégué à la Protection des Données (DPD), emploi non permanent d'une durée initiale de 6 mois (coût estimé : 25 000 € en fonctionnement) ;
- la mise en place de la téléphonie sur IP pour tous les postes de travail afin de pallier les défaillances récurrentes du système actuel pour cause d'obsolescence de l'autocom (coût estimé : 50 000 € en investissement).

Les documents ci-après retracent la démarche suivie pour construire le projet de budget :

- le premier document fait apparaître la masse salariale prévisionnelle, qui avoisine les 3,7 millions d'euros soit 200 000 € de moins qu'au budget primitif 2017. Cette diminution tient entre autres à l'arrivée à terme des contrats à durée déterminée créés l'an passé et à la diminution sensible des effectifs de la collectivité.
- le deuxième document retrace le calcul des charges indirectes, c'est-à-dire des dépenses qui ne peuvent être directement affectées à tel ou tel Service. Il s'agit de dépenses matérielles (frais de fonctionnement du bâtiment, fournitures informatiques, affranchissement ...) et de charges de personnel (l'ensemble des agents du Service des Affaires Générales ainsi que les personnels affectés aux moyens généraux : direction, informatique, assistant de prévention, délégué à la protection des données personnelles) ;
- on trouve ensuite les projets de budget des cinq services opérationnels, ainsi que celui correspondant aux interventions pour le compte de l'Association des Maires.

Comme cela avait été anticipé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le budget des charges indirectes comprend une dotation, prise sur les excédents des années antérieures, correspondant au coût de l'investissement pour les différents travaux à réaliser dans et autour du bâtiment ainsi qu'au coût de l'ingénierie inhérente (dotation de 140 500 € en investissement et de 120 000 € en fonctionnement).

Avec cette dotation d'un montant de 260 500 €, la réalité de l'activité des Services est plus lisible.

Le budget primitif pour l'année 2018, hors dotation, est établi ainsi :

		SAI	SII	STI	SUI	SVRI	ADM	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	808 962	652 706	1 644 016	883 586	687 484	15 463	-234 713
	Recettes	903 583	561 616	1 501 880	814 449	661 142	14 834	
Investissement	Dépenses	15 100	20 700	82 100	18 700	28 200	200	-38 965
	Recettes	2 220	27 302	65 351	13 950	17 212	0	
Balance	Fonctionnement	94 621	-91 090	-142 136	-69 137	-26 342	-629	-234 713
	Investissement	-12 880	6 602	-16 749	-4 750	-10 988	-200	-38 965
Balance générale		81 741	-84 488	-158 885	-73 887	-37 330	-829	-273 678

Concernant le **Service Administratif Intercommunal**, nous sommes dans une année classique de fonctionnement, la section de fonctionnement présenterait un excédent de 94 000 € environ, la section d'investissement serait, quant à elle, déficitaire de l'ordre de 13 000 €.

Le budget du **Service Informatique Intercommunal** présenterait un déficit de la section de fonctionnement d'environ 90 000 € et un excédent de la section d'investissement de l'ordre de 7 000 €, ce qui entraîne une balance générale déficitaire de l'ordre de 84 000 €.

Concernant le **Service Technique Intercommunal**, le budget de fonctionnement est déficitaire en fonctionnement, de l'ordre de 140 000 €, celui d'investissement déficitaire d'environ 17 000 €, le budget global du service serait donc déficitaire de l'ordre de 157 000 €.

Le budget du **Service d'Urbanisme Intercommunal** serait déficitaire en fonctionnement de l'ordre de 69 000 €. La section d'investissement présenterait quant à elle un léger déficit de l'ordre de 4 000 €, ce qui amènerait le budget global du Service à présenter un déficit d'environ 73 000 €.

Le budget du **Service Voirie et Réseaux Intercommunal** est déficitaire en fonctionnement, ceci est en grande partie corrélé avec la nouvelle architecture tarifaire votée l'an passé, défavorable au Service, qui voit sa section de fonctionnement afficher un déficit de 23 000 € environ, la section d'investissement présenterait quant à elle un déficit d'environ 10 000 €. Le budget global du Service présenterait donc un déficit de l'ordre de 33 000 €.

Le « budget » **Association des Maires** serait quant à lui quasiment à l'équilibre.

En dernier lieu, est donnée une présentation simplifiée du budget général de l'Agence.

Aucune remarque n'étant relevée, il est proposé de procéder à l'adoption du budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 tel qu'il lui est présenté, signé par les délégués présents et qui peut être résumé de la manière suivante :

Budget primitif 2018 APGL - Frais de personnel (GVT intégré)

	Titulaires	Non titulaires
Totaux année	1 487 727	451 274
Prévision augmentation du point en 2018=0 %	1 487 727	451 274
Primes et indemnités annuelles	419 003	158 522
Supplément familial	18 488	3 597
Totaux rémunérations et primes	1 925 218	613 393
Charges sociales		
Sur titulaires	888 498	
Sur non titulaires		264 777
Total rémunérations et primes	2 538 611	
Total charges	1 153 275	
Masses salariales	3 692 000	

PROJET DE BUDGET 2018 - Charges indirectes		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Réalisé 2017	Prévision 2018
60611 : Eau et assainissement	712,66	1 000,00
60612 : Energie - électricité	10 415,56	12 000,00
60622 : Carburants	195,37	200,00
60628 : Autres fournitures non stockées	0,00	0,00
606281 : Autres fournitures non stockées (techniques)	0,00	200,00
606283 : Autres fournitures non stockées (informatique)	294,50	1 000,00
606284 : Autres fournitures non stockées (impression)	0,00	1 000,00
60632 : Fournitures de petit équipement	380,25	600,00
6064 : Fournitures administratives	21 824,95	23 000,00
6068 : Autres matières et fournitures	118,00	300,00
611 : Contrats de prestations de services	16 891,23	15 180,00
6132 : Locations immobilières	0,00	0,00
6135 : Locations mobilières	17,28	100,00
614 : Charges locatives et de copropriété	30 846,23	32 000,00
61551 : Matériel roulant	365,39	1 000,00
61558 : Autres biens mobiliers	0,00	0,00
6156 : Maintenance	12 293,32	18 000,00
6161 : Multirisques	3 055,37	3 200,00
6168 : Autres	4 495,73	4 700,00
617 : Etudes et recherches	6 459,00	120 000,00
6182 : Documentation générale et technique	356,33	1 000,00
6184 : Versements à des organismes de formation	819,44	1 000,00
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,00	1 000,00
6188 : Autres frais divers	300,00	0,00
6218 : Autre personnel extérieur	0,00	1 500,00
6225 : Indemnité au comptable	601,08	700,00
6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00	800,00
6231 : Annonces et insertions	0,00	1 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	0,00	1 000,00
6236 : Catalogues et imprimés	0,00	2 000,00
6237 : Publications	0,00	2 000,00
6238 : Divers	0,00	0,00
6251 : Voyages et déplacements	979,02	15 000,00
6256 : Missions	0,00	0,00
6257 : Réceptions	2 597,48	3 000,00
6261 : Frais d'affranchissement	11 972,51	15 000,00
6262 : Frais de télécommunications	656,66	1 000,00
6283 : Frais de nettoyage des locaux	10 351,80	12 000,00
6288 : autres services extérieurs	20 320,82	28 200,00
637 : Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00
Total charges courantes	157 319,98	319 680,00
64111 : Rémunération principale	128 694,96	158 700,00
64112 : NBI, supplément familial et indemnité de résidence	4 813,23	600,00
64118 : Autres indemnités	47 507,63	51 900,00
64131 : Rémunération	3 371,97	0,00
64138 : Autres indemnités	664,42	0,00
Total frais de personnel	185 052,21	211 200,00
6331 : Versement de transport	2 478,07	2 870,00
6332 : Cotisations versées au FNAL	688,36	797,00
6336 : Cotisations aux CNFPT et CDG	3 028,76	3 510,00
6338 : Autres impôts et taxes	412,99	479,00
6451 : Cotisations à l'URSSAF	23 637,48	24 131,00
6453 : Cotisations aux caisses de retraite	44 518,58	53 620,00
6456 : FNCSFT	2 436,00	1 000,00
6458 : Cotisations aux organismes sociaux	2 671,91	4 279,00
6474 : versement aux autres œuvres sociales	21 893,45	23 000,00
6475 : Médecine du travail, pharmacie	358,80	800,00
6478 : Autres charges sociales diverses	7 736,00	7 808,00
Total charges salariales	109 860,40	122 294,00
6531 : Indemnités	22 104,81	26 500,00
6532 : Frais de mission	546,80	1 000,00
Total élus	22 651,61	27 500,00
6541 : Créances admises en non-valeur	0,00	0,00
65738 : Subvention de fonctionnement autres org publics	1 000,00	0,00
6574 : Subventions	3 000,00	3 000,00
6611 : Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	12 000,00
6745 : Subventions aux personnes de droit privé	1 507,00	1 600,00
676 : Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	0,00
678 : Autres charges exceptionnelles	0,00	2 000,00
6811 : Dotation aux amortissements	57 163,50	60 949,00
6815 : Dotat° aux provisions pour risques et charges F courantes	1 390,04	4 066,00
6875 : dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	0,00
Dépenses imprévues		30 000,00
Total dépenses	538 944,74	794 289,00
Recettes		
6419 : Remboursements sur rémunérations personnel	0,00	0,00
6459 : Remboursement sur charges de sécurité sociale	0,00	0,00
6479 : Remb. sur autres charges sociales	0,00	0,00
7478 : Autres organismes	0,00	0,00
758 : Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
773 : Mandats annulés	0,00	0,00
775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
777 : Amortissement subventions transférables	310,59	311,00
7788 : Autres produits exceptionnels	1 836,07	0,00
7815 : Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courantes	1 262,69	300,00
Dotations sur excédents	1 500,00	120 000,00
Total recettes	4 909,35	120 611,00
Reste à répartir (dépenses - recettes)	534 035,39	673 678,00
Coût mensuel par agent (79,6 agents en 2018)	609,63	705,27
<i>(88 agents financés : 86,2 en équivalent tps plein - 6,6 affectés CI et ADM)</i>		

PROJET DE BUDGET 2018 - Charges indirectes		
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Réalisé 2017	Prévision 2018
Programme 11 - Equipement informatique	12 564,62	65 000,00
Programme 12 - Véhicules	0,00	0,00
Programme 13 - Mobilier et matériel	1 715,10	3 000,00
Programme 14 - NTIC (site MDC)	0,00	0,00
Programme 15 - 2ème extension MDC	40 000,00	40 000,00
204182 - subvention d'équipement bâtiment	8 599,20	140 500,00
13911 - Subvention transférable au résultat	310,59	311,00
dépenses imprévues	0,00	20 000,00
275 - Dépôts et cautionnement versés	0,00	0,00
Total dépenses	63 189,51	268 811,00
Recettes		
1311 : Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
16876 - Autres dettes auprès d'autres étbts publics locaux	0,00	0,00
FCTVA	2 811,00	6 608,00
Autres produits	0,00	0,00
Dotations sur excédents	8 599,20	140 500,00
275 - Dépôts et cautionnement versés	0,00	0,00
reprise véhicules	0,00	0,00
Amortissements des immobilisations	57 163,50	60 949,00
Total recettes	68 573,70	208 057,00
Reste à répartir (dépenses - recettes)	-5 384,19	60 754,00
Coût mensuel par agent (79,6 agents en 2018)	-6,15	63,60
<i>(88 agents financés ; 86,2 en équivalent tps plein - 6,6 affectés CI et ADM)</i>		

PROJET DE BUDGET 2018 - Service Administratif Intercommunal**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	433 100
▪ Charges sociales (CNRACL)	208 232
▪ Charges sociales (RG)	0
▪ Charges courantes	60 000
▪ Charges indirectes	100 800
▪ Amortissements	2 030
▪ Provision CET	4 800
▪ Indemnités de chômage	0
	<hr/>
	808 962

RECETTES

▪ Cotisations de base	782 200
▪ Rédaction d'actes	100 000
▪ Etudes financières	5 000
▪ Aide au contentieux	6 000
▪ Aide en assurances	3 000
▪ DSP	0
▪ Aide aux procédures d'expropriations	500
▪ Cimetière	400
▪ Participation du Centre (convention pour animation séances d'actualisation)	4 000
▪ Reprise sur provision CET	2 483
	<hr/>
	903 583
BALANCE	94 600

PROJET DE BUDGET 2018 - Service Administratif Intercommunal**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	4 000
▪ Véhicules	0
▪ Mobilier et matériel	2 000
▪ Charges indirectes	9 100
	<hr/>
	15 100

RECETTES

▪ FCTVA	190
▪ Autres produits	0
▪ Amortissements des immobilisations	2 030
	<hr/>
	2 220
BALANCE	-12 900

BALANCE GENERALE**81 700**

PROJET DE BUDGET 2018 - Service Informatique Intercommunal**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes		323 400
▪ Charges sociales (CNRACL)	✓	109 525
▪ Charges sociales (RG)	✓	39 787
▪ Charges courantes		50 000
▪ Charges indirectes		101 200
▪ Amortissements		23 890
▪ Provision CET		3 904
▪ Indemnités de chômage		0
▪ Veille technologique		1 000
		<hr/>
		652 706

RECETTES

▪ Cotisations		
Adhésions au service		56 900 [■]
Cotisations assistance Cosoluce		277 900
Cotisations de base SIG		105 000
Cotisations métiers SIG		5 000
▪ Développements		
Abonnements pour applications spécifiques		15 400
Nouvelles applications spécifiques		0
Sites Internet		30 000
▪ Maintenance sites Internet		7 000
▪ Formations		
SIG		5 000
Cosoluce		18 000
Sites Internet		3 000 [■]
▪ Travail à façon		
Paies		9 000
Elections		7 000
Traitement fichiers Fantoir/Majic	✓	5 200
Drônes		8 000
SIG (numérisation PLU, ...)		8 000
▪ Assistance (sur site ou à la Maison des communes)		1 000
▪ Reprise sur provision CET		216
▪ Dotations sur excédents	✓	0
		<hr/>
		561 616
		<hr/>
BALANCE	✓	-91 100

PROJET DE BUDGET 2018 - Service Informatique Intercommunal**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique		
Matériel / logiciels divers	✓	6 500
Web SIG	✓	5 000
▪ Véhicules		0
▪ Mobilier et matériel		0
▪ Charges indirectes	✓	9 200
		<hr/>
		20 700

RECETTES

▪ FCTVA		3 412
▪ Autres produits		0
▪ Amortissements des immobilisations	✓	23 890
		<hr/>
		27 302
		<hr/>
BALANCE		6 600

BALANCE GENERALE -84 500

PROJET DE BUDGET 2018 - Service Technique Intercommunal**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	771 700
▪ Charges sociales (CNRACL)	192 981
▪ Charges sociales (RG)	146 292
▪ Charges courantes	90 000
▪ Charges indirectes	228 100
▪ Amortissements	48 851
▪ Provision CET	15 393
▪ Charges diverses (ordre des architectes)	5 000
▪ Assurance spécifique	114 000
▪ Franchise assurance	5 700
▪ Indemnités de chômage	26 000

1 644 016**RECETTES**

▪ Abonnements	376 800
▪ Participations pour missions supplémentaires	1 000 000
▪ Dotations sur excédents	115 000
▪ Reprise sur provision CET	10 080

1 501 880**BALANCE -142 100****PROJET DE BUDGET 2018 - Service Technique Intercommunal****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	60 000
▪ Véhicules	0
▪ Mobilier et matériel	1 500
▪ Charges indirectes	20 600

82 100**RECETTES**

▪ FCTVA	16 500
▪ Autres produits	0
▪ Amortissements des immobilisations	48 851
▪ Reprise véhicules	0

65 351**BALANCE -16 700****BALANCE GENERALE -158 800**

PROJET DE BUDGET 2018 - Service d'Urbanisme Intercommunal

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

▪ Rémunérations brutes		442 700
▪ Charges sociales (CNRACL)	▼	141 297
▪ Charges sociales (RG)	▼	59 795
▪ Charges courantes		50 000
▪ Charges indirectes		140 500
▪ Amortissements		11 825
▪ Provision CET		2 469
▪ Indemnités de chômage		35 000
		<hr/>
		883 586

RECETTES

▪ Abonnements	▼	301 700
▪ Cartes communales		18 900
▪ PLU		270 000
▪ Instruction		198 600
▪ Assistance/Divers		25 000
▪ Reprise sur provision CET		249
		<hr/>
		814 449
		BALANCE -69 100

PROJET DE BUDGET 2018 - Service d'Urbanisme Intercommunal

INVESTISSEMENT

DEPENSES

▪ Equipement informatique		4 000
▪ Véhicules	▼	0
▪ Mobilier et matériel	▼	2 000
▪ Charges indirectes		12 700
		<hr/>
		18 700

RECETTES

▪ FCTVA		2 125
▪ Autres produits		0
▪ Amortissements des immobilisations		11 825
		<hr/>
		13 950
		BALANCE -4 800

BALANCE GENERALE -73 900

PROJET DE BUDGET 2018 - Service Voirie et Réseaux Intercommunal

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

▪ Rémunérations brutes		346 300
▪ Charges sociales (CNRACL)	▼	137 185
▪ Charges sociales (RG)	▼	18 904
▪ Charges courantes		40 000
▪ Charges indirectes		102 000
▪ Amortissements		13 417
▪ Provision CET		7 179
▪ Assurance spécifique		22 500
▪ Indemnités de chômage		0
	▼	687 484

RECETTES

▪ Abonnements	▼	195 000
▪ Participations pour missions supplémentaires		460 000
▪ Dotations sur excédents		5 000
▪ Reprise sur provision CET		1 142
	▼	661 142

BALANCE -26 300

PROJET DE BUDGET 2018 - Service Voirie et Réseaux Intercommunal

INVESTISSEMENT

DEPENSES

▪ Equipement informatique	▼	2 000
▪ Véhicules		15 000
▪ Mobilier et matériel		2 000
▪ Charges indirectes		9 200
		28 200

RECETTES

▪ FCTVA		1 795
▪ Autres produits		0
▪ Amortissements des immobilisations		13 417
▪ Reprise véhicules		2 000
		17 212

BALANCE -11 000

BALANCE GENERALE -37 300

PROJET DE BUDGET 2018 - Association des Maires		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Réalisé 2017	Prévision 2018
6064 : Fournitures administratives	0,00	0,00
6156 : Maintenance	0,00	0,00
6168 : Autres	214,00	214,00
6188 : Autres frais divers	0,00	0,00
6262 : Frais de télécommunications	0,00	0,00
6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00
Total charges courantes	214,00	214,00
64111 : Rémunération principale	6 000,00	6 576,00
64112 : NBI, SFT, indemnité de résidence	480,00	
64118 : Autres indemnités	3 130,00	3 150,00
Total rémunérations	9 610,00	9 726,00
6331 : Versement de transport	120,00	140,00
6332 : Cotisations versées au fnal	35,00	50,00
6336 : Cotisations aux CNFPT et CDG	150,00	180,00
6338 : Autres impôts et taxes	23,00	23,00
6451 : Cotisations à l'urssaf	1 100,00	1 300,00
6453 : Cotisations aux caisses de retraite	2 300,00	2 300,00
6458 : Cotisations aux organismes sociaux	110,00	200,00
Total charges sociales	3 838,00	4 193,00
Charges indirectes	1 153,87	1 270,00
6811 : Dotations aux amortissements	6,49	0,00
6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	71,00	60,00
Total dépenses	14 893,36	15 463,00
Recettes		
6419 : Rbt sur rémunérations du personnel	0,00	0,00
70688 : Participation	14 402,00	14 834,00
7815 : Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courantes	0,00	0,00
Total recettes	14 402,00	14 834,00
Balance	-491,36	-629,00

PROJET DE BUDGET 2018 - Association des Maires		
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Réalisé 2017	Prévision 2018
Programme 11 - Equipement informatique	0,00	0,00
Programme 12 - Véhicules	0,00	0,00
Programme 13 - Mobilier et matériel	0,00	0,00
Programme 14 - NTIC (site MDC)	0,00	0,00
Programme 15 - 2ème extension MDC	0,00	0,00
Charges indirectes	-5,02	200,00
Total dépenses	-5,02	200,00
Recettes		
FCTVA	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Amortissements des immobilisations	6,49	0,00
Total recettes	6,49	0,00
Balance	11,51	-200,00

BALANCE GENERALE -829

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	622 875,00	432 634,43	190 240,57	69	607 510,00	531 186,36	76 323,64	87	625 894,00		625 894,00	3,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	97 878,00	69 424,47	28 253,53	71	90 983,00	70 821,51	20 361,49	77	80 884,00		80 884,00	-11,1
61 - SERVICES EXTERIEURS	392 711,00	271 905,81	120 805,19	69	371 594,00	343 309,27	28 284,73	92	386 159,00		386 159,00	3,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	131 107,00	90 743,87	40 363,13	69	144 269,00	117 255,58	27 013,42	81	158 851,00		158 851,00	10,1
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	1 379,00	560,28	818,72	40	664,00		664,00	0				-100,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 622 701,00	3 357 667,06	265 033,94	92	4 003 030,86	3 667 050,49	335 980,37	91	3 786 111,00		3 786 111,00	-5,4
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 104,00	7 348,13	-244,13	103	5 045,00		5 045,00	0	1 500,00		1 500,00	-70,3
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	90 918,00	90 813,20	302,80	99	107 393,00	100 385,28	7 007,74	93	102 592,00		102 592,00	-4,5
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 524 881,00	3 259 705,73	264 975,27	92	3 890 592,86	3 566 665,23	323 927,63	91	3 682 019,00		3 682 019,00	-5,4
65 - Autres charges de gestion courante	66 834,00	65 598,44	1 235,56	98	31 500,00	26 651,61	4 848,39	84	30 500,00		30 500,00	-3,2
67 - Charges exceptionnelles	12 300,00	9 872,60	2 427,40	80	16 507,00	15 709,80	797,20	95	21 300,00		21 300,00	29,0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	42 382,00	32 536,92	9 845,08	76	45 800,00	17 042,79	28 757,21	37	37 871,00		37 871,00	-17,3
022 - Dépenses imprévues	25 500,00		25 500,00		29 000,00		29 000,00	0	30 000,00		30 000,00	3,4
Total dépenses réelles	4 392 592,00	3 898 309,45	494 282,55	88	4 733 347,86	4 257 641,05	475 706,81	89	4 531 676,00		4 531 676,00	-4,3
Total dépenses d'ordre	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	375 869,00	195 366,83	180 502,17	51	212 118,64		212 118,64	-43,6
Total dépenses de fonctionnement	4 904 081,05	4 042 522,11	861 558,94	82	5 109 216,86	4 453 007,88	656 208,98	87	4 743 794,64		4 743 794,64	-7,2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	4 379 739,00	4 571 280,11	-191 541,11	104	4 770 207,00	4 632 329,74	137 877,26	97	4 322 934,00		4 322 934,00	-9,4
77 - Produits exceptionnels		26 843,23	-26 843,23			28 170,46	-28 170,46	0				
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	28 984,00	22 790,64	6 193,36	78	17 400,00	22 190,83	-4 790,83	127	14 470,00		14 470,00	-16,8
013 - Atténuations de charges		1 292,14	-1 292,14									
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 648 541,44	1 648 541,44	0,00	100	2 168 327,66	2 168 327,66	0,00	100	2 398 321,40		2 398 321,40	10,6
Total recettes réelles	6 057 264,44	6 270 747,56	-213 483,12	103	6 955 934,66	6 851 018,69	104 915,97	98	6 735 725,40		6 735 725,40	-3,2
Total recettes d'ordre	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3
Total recettes de fonctionnement	6 058 414,44	6 271 896,24	-213 481,80	103	6 956 334,66	6 851 329,28	105 005,38	98	6 736 036,40		6 736 036,40	-3,2

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement	1 154 333,39	2 229 374,13	-1 075 040,74	193	1 847 117,80	2 398 321,40	-551 203,60	129	1 992 241,76		1 992 241,76	7,9

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	622 875,00	432 634,43	190 240,57	69	607 510,00	531 186,36	76 323,64	87	625 894,00		625 894,00	3,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	97 678,00	69 424,47	28 253,53	71	90 983,00	70 621,51	20 361,49	77	80 884,00		80 884,00	-11,1
60611 - Eau et assainissement	2 508,00	799,40	1 708,60	31	1 298,00	1 434,85	-138,85	110	1 828,00		1 828,00	41,0
60612 - Energie - Electricité	29 387,00	17 182,75	12 224,25	58	26 821,00	20 970,93	5 850,07	78	24 089,00		24 089,00	-9,6
60622 - Carburants	23 785,00	15 987,44	7 797,56	67	19 887,00	19 047,12	839,88	98	21 573,00		21 573,00	9,7
606281 - Autres fournitures non stockées (tec	2 395,00	1 677,38	717,64	70	2 382,00	924,53	1 457,47	38	1 193,00		1 193,00	-49,9
606283 - Autres fournitures non stockées (inf	8 500,00	2 090,41	6 409,59	24	8 000,00	294,50	5 705,50	4	1 000,00		1 000,00	-83,3
606284 - Autres fournitures non stockées (imp	3 000,00	3 558,80	-558,80	118	3 800,00		3 800,00	0	1 000,00		1 000,00	-73,7
60632 - Fournitures de petit équipement	5 810,00	1 431,53	4 378,47	24	2 195,00	1 271,05	923,95	57	1 693,00		1 693,00	-22,9
60636 - Vêtements de travail	1 025,00	1 281,88	-256,88	125	1 718,00		1 718,00	0				-100,0
6064 - Fournitures administratives	20 988,00	25 456,92	-4 468,92	121	27 004,00	25 616,53	1 387,47	94	27 182,00		27 182,00	0,8
6068 - Autres matières et fournitures	300,00		300,00		300,00	1 062,00	-762,00	354	1 386,00		1 386,00	355,3
61 - SERVICES EXTERIEURS	392 711,00	271 905,81	120 805,19	69	371 594,00	343 309,27	28 284,73	92	386 159,00		386 159,00	3,9
611 - Contrats de prestations de services	51 953,00	15 318,08	36 634,94	29	47 429,00	44 287,88	3 141,34	93	34 825,00		34 825,00	-26,8
6135 - Locations mobilières	20 384,00	207,38	20 156,64	1	347,00	6 370,78	-6 023,78	999	1 898,00		1 898,00	446,4
614 - Charges locatives et de copropriété	10 000,00	10 689,42	-689,42	108	22 000,00	30 846,23	-8 846,23	140	32 000,00		32 000,00	45,5
61521 - Terrains	25 000,00		25 000,00									
61551 - Matériel roulant	12 347,00	8 858,81	5 488,19	55	10 728,00	7 544,58	3 183,42	70	9 202,00		9 202,00	-14,2
6158 - Maintenance	35 825,00	38 842,51	-3 017,51	108	47 748,00	34 343,90	13 402,10	71	44 202,00		44 202,00	-7,4
6181 - Multirisques	20 191,00	5 175,48	15 015,52	25	8 711,00	6 348,55	2 364,45	72	6 998,00		6 998,00	-19,7
6188 - Autres	140 185,00	132 787,19	7 417,81	94	148 889,00	148 891,31	-2 222,31	101	198 172,00		198 172,00	35,1
6182 - Documentation générale et technique	39 029,00	35 715,98	3 313,02	91	43 159,00	38 520,84	4 638,38	84	38 304,00		38 304,00	-11,2
6184 - Versements à des organismes de forma	32 297,00	23 303,00	8 994,00	72	37 082,00	18 389,29	18 712,71	49	10 887,00		10 887,00	-71,2
6185 - Frais de colloques et séminaires	1 000,00	400,00	600,00	40	4 403,00	4 038,75	368,25	91	6 198,00		6 198,00	40,7
6188 - Autres frais divers	4 520,00	2 628,00	1 892,00	58	3 320,00	5 751,80	-2 431,80	173	3 697,00		3 697,00	11,4
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	131 107,00	90 743,87	40 363,13	69	144 269,00	117 255,58	27 013,42	81	158 851,00		158 851,00	10,1
6225 - Indemnités au comptable et aux régisse	650,00	588,81	61,39	87	605,00	601,08	3,92	99	700,00		700,00	15,7
6227 - Frais d'actes et de contentieux		1 200,00	-1 200,00		800,00		800,00	0	800,00		800,00	0,0
6231 - Annonces et insertions	10 380,00	16 278,00	-5 918,00	157	19 076,00	2 820,00	16 256,00	14	3 950,00		3 950,00	-79,3
6232 - Fêtes et cérémonies	500,00		500,00		3 000,00		3 000,00	0	1 000,00		1 000,00	-86,7
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00		1 000,00		5 000,00	65,90	4 934,10	1	2 078,00		2 078,00	-58,4
6237 - Publications	6 182,00	5 017,20	1 144,80	81	1 000,00		1 000,00	0	2 000,00		2 000,00	100,0
6238 - Divers	3 198,00	726,98	2 471,04	22	904,00	137,54	766,46	15	150,00		150,00	-83,4
6251 - Voyages et déplacements	39 482,00	22 698,72	16 765,28	57	28 487,00	38 889,88	-10 402,88	138	58 201,00		58 201,00	97,3
6255 - Frais de déménagement		1 158,54	-1 158,54		1 380,00		1 380,00	0				-100,0
6258 - Missions	108,00	81,40	24,60	78		55,40	-55,40	0	83,00		83,00	0,0
6257 - Réceptions	3 323,00	1 837,54	1 485,46	55	2 779,00	2 977,54	-198,54	107	3 422,00		3 422,00	23,1
6281 - Frais d'affranchissement	16 406,00	10 987,88	5 438,14	68	16 394,00	12 759,44	3 634,56	77	15 914,00		15 914,00	-2,9

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
6282 - Frais de télécommunications	23 950,00	11 696,70	12 253,30	48	15 388,00	17 785,46	-2 399,46	115	20 378,00		20 378,00	32,4
6283 - Frais de nettoyage des locaux	25 990,00	18 516,34	7 473,66	71	25 458,00	20 842,54	4 615,46	81	23 995,00		23 995,00	-5,7
6288 - Autres services extérieurs					24 000,00	20 320,82	3 679,18	84	28 200,00		28 200,00	17,5
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	1 379,00	560,28	818,72	40	664,00		664,00	0				-100,0
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	1 379,00	560,28	818,72	40	664,00		664,00	0				-100,0
012 - Charges de personnel et frais assimilé	3 622 701,00	3 357 667,06	265 033,94	92	4 003 030,86	3 667 050,49	335 980,37	91	3 786 111,00		3 786 111,00	-5,4
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 104,00	7 348,13	-244,13	103	5 045,00		5 045,00	0	1 500,00		1 500,00	-70,3
6218 - Autres personnel extérieur	7 104,00	7 348,13	-244,13	103	5 045,00		5 045,00	0	1 500,00		1 500,00	-70,3
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	90 916,00	90 613,20	302,80	99	107 393,00	100 385,26	7 007,74	93	102 592,00		102 592,00	-4,5
6331 - Versement de transport	33 392,00	33 979,96	-587,96	101	40 208,00	37 644,00	2 562,00	93	38 462,00		38 462,00	-4,3
6332 - Cotisations versées au FNAL	9 420,00	9 438,99	-18,99	100	11 335,00	10 457,09	877,91	92	10 696,00		10 696,00	-5,6
6336 - Cotisations au centre national et CNFP	42 537,00	41 530,97	1 006,03	97	49 151,00	48 009,58	3 141,42	93	47 020,00		47 020,00	-4,3
6338 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur	5 567,00	5 663,28	-96,28	101	6 701,00	6 274,59	426,41	93	6 412,00		6 412,00	-4,3
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 524 681,00	3 259 705,73	264 975,27	92	3 890 592,86	3 566 665,23	323 927,63	91	3 682 019,00		3 682 019,00	-5,4
64111 - Rémunération principale	1 464 730,00	1 379 551,33	85 178,67	94	1 625 306,00	1 432 310,11	192 995,89	88	1 498 641,00		1 498 641,00	-7,9
64112 - NBI, supp. fam. de traite. & indemnité d	22 236,00	28 610,09	-6 374,09	128	30 179,00	32 739,96	-2 560,96	108	28 540,00		28 540,00	-5,4
64118 - Autres indemnités	466 611,00	448 255,14	18 355,86	96	524 611,00	427 339,95	97 271,05	81	439 604,00		439 604,00	-16,2
64131 - Rémunération	414 361,00	369 377,06	54 983,94	88	424 776,88	485 353,00	-60 576,14	114	475 579,00		475 579,00	12,0
64138 - Autres indemnités	156 339,00	139 144,86	17 194,14	89	158 968,00	176 384,83	-17 416,83	110	159 708,00		159 708,00	0,6
6451 - Cotisations à l'URSSAF	409 012,00	386 158,45	22 853,55	94	448 344,00	435 901,99	12 442,01	97	438 918,00		438 918,00	-2,1
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	516 109,00	467 860,16	48 248,84	90	541 227,00	494 634,57	46 592,43	91	504 392,00		504 392,00	-8,8
6456 - Versement au FNC du supplément fami	3 800,00	1 737,00	2 063,00	45	3 834,00	2 438,00	1 396,00	67	1 000,00		1 000,00	-72,6
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	34 264,00	31 287,01	2 976,99	91	37 977,00	32 508,83	5 468,17	85	34 727,00		34 727,00	-8,6
64731 - Versées directement	13 000,00	618,83	12 381,37	4	50 749,00	6 227,54	44 521,46	12	25 727,00		25 727,00	-49,3
6474 - Versements aux autres oeuvres sociale					24 000,00	21 893,45	2 106,55	91	23 000,00		23 000,00	-4,2
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 631,00	4 656,00	-1 027,00	128	5 433,00	5 859,00	-426,00	107	6 377,00		6 377,00	17,4
6478 - Autres charges sociales diverses	17 800,00	12 448,00	5 352,00	69	15 388,00	13 076,00	2 312,00	84	47 808,00		47 808,00	210,7
6488 - Autres charges	2 788,00		2 788,00									
65 - Autres charges de gestion courante	66 834,00	65 598,44	1 235,56	98	31 500,00	26 651,61	4 848,39	84	30 500,00		30 500,00	-3,2
6531 - Indemnités	26 500,00	25 672,16	827,84	96	26 500,00	22 104,81	4 395,19	83	26 500,00		26 500,00	0,0
6532 - Frais de mission	1 000,00	592,28	407,72	59	1 000,00	548,80	453,20	54	1 000,00		1 000,00	0,0
65738 - Autres organismes					1 000,00	1 000,00	0,00	100				-100,0
6574 - Subv. fonct. aux asso. & autres pers. de dr	39 334,00	39 334,00	0,00	100	3 000,00	3 000,00	0,00	100	3 000,00		3 000,00	0,0
67 - Charges exceptionnelles	12 300,00	9 872,60	2 427,40	80	16 507,00	15 709,80	797,20	95	21 300,00		21 300,00	29,0
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 500,00	8 092,00	408,00	95	12 000,00	11 366,00	634,00	94	12 000,00		12 000,00	0,0
6745 - Subventions aux personnes de droit pri	1 800,00	1 780,80	19,40	98	1 507,00	1 507,00	0,00	100	1 600,00		1 600,00	6,2
678 - Autres charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00		3 000,00	2 838,80	163,20	94	7 700,00		7 700,00	156,7
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	42 382,00	32 536,92	9 845,08	76	45 800,00	17 042,79	28 757,21	37	37 871,00		37 871,00	-17,3

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
6815 - Dot.aux prov. pour risques & charges d	30 382,00	32 536,92	-2 154,92	107	33 800,00	17 042,79	16 757,21	50	37 871,00		37 871,00	12,0
6875 - Dot.aux prov.pour risques&charges exce	12 000,00		12 000,00		12 000,00		12 000,00	0				-100,0
022 - Dépenses imprévues	25 500,00		25 500,00		29 000,00		29 000,00	0	30 000,00		30 000,00	3,4
Total dépenses réelles	4 392 592,00	3 898 309,45	494 282,55	88	4 733 347,86	4 257 641,05	475 706,81	89	4 531 676,00		4 531 676,00	-4,3

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la sect. d'investissement	369 272,05		369 272,05		180 472,00		180 472,00	0	51 156,64		51 156,64	-71,7
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	142 217,00	144 212,66	-1 995,66	101	195 397,00	195 366,83	30,17	99	160 962,00		160 962,00	-17,6
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. e		2 000,00	-2 000,00									
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	142 217,00	142 212,66	4,34	99	195 397,00	195 366,83	30,17	99	160 962,00		160 962,00	-17,6
Total dépenses d'ordre	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	375 869,00	195 366,83	180 502,17	51	212 118,64		212 118,64	-43,6

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	4 904 081,05	4 042 522,11	861 558,94	82	5 109 216,86	4 453 007,88	656 208,98	87	4 743 794,64		4 743 794,64	-7,2

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	4 379 739,00	4 571 280,11	-191 541,11	104	4 770 207,00	4 632 329,74	137 877,26	97	4 322 934,00		4 322 934,00	-9,4
70688 - Autres prestations de service	14 120,00	14 119,96	0,04	99	14 402,00	22 402,36	-8 000,36	155	14 834,00		14 834,00	3,0
7068810 - Prest. de sce - SAI DSP					1 000,00		1 000,00	0				-100,0
7068811 - Prest. de sce - SAI - abonnements	735 800,00	735 997,56	-197,56	100	749 300,00	761 123,64	-11 823,64	101	782 100,00		782 100,00	4,4
7068812 - Prest. de sce - SAI - actes aifs	95 000,00	98 305,00	-3 305,00	103	80 000,00	107 525,00	-27 525,00	134	100 000,00		100 000,00	25,0
7068813 - Prest. de sce - SAI etudes financi	2 000,00	1 659,00	341,00	82								
70688131 - Prest. de sce - SAI etudes financ					1 800,00	6 784,00	-5 184,00	424	5 000,00		5 000,00	212,5
70688132 - Prest. de sce - SAI assistance fin					1 250,00	500,00	750,00	40				-100,0
7068814 - Prest. de sce - SAI - conv. cdg	3 900,00	3 907,53	-7,53	100	3 900,00	4 307,58	-407,58	110	4 000,00		4 000,00	2,6
7068815 - Prest. de sce - SAI - aide au conten	9 000,00	8 853,00	147,00	98	9 000,00	6 780,00	2 220,00	75	6 000,00		6 000,00	-33,3
7068816 - Prest. de sce - SAI - aide en assura	1 500,00	6 400,00	-4 900,00	426								
70688161 - Prest. de sce - SAI - aide en assur					2 000,00	2 428,00	-428,00	121	3 000,00		3 000,00	50,0
70688162 - Prest. de sce - SAI - aide en assur					1 200,00	1 210,00	-10,00	100				-100,0
7068817 - Prest. de sce - SAI - aide expropria	1 500,00	1 012,00	488,00	67	1 200,00		1 200,00	0	500,00		500,00	-58,3
7068819 - Prest. de sce - SAI - cimetiére	500,00		500,00		400,00		400,00	0	400,00		400,00	0,0
7068820 - Prest. de sce - SII - taf/SIG	24 500,00	9 800,00	14 700,00	40	15 000,00	6 180,00	8 820,00	41	8 000,00		8 000,00	-46,7
7068821 - Prest. de sce - SII - abt de base	304 900,00	310 292,87	-5 392,87	101	57 400,00	55 909,98	1 490,02	97	56 800,00		56 800,00	-1,0
7068822 - Prest. de sce - SII - etudes & dev. sp		730,00	-730,00			500,00	-500,00	0				
7068823 - Prest. de sce - SII - assistance	1 000,00	728,00	272,00	72	1 000,00	2 476,00	-1 476,00	247	1 000,00		1 000,00	0,0
7068825 - Prest. de sce - SII - formations		122,50	-122,50									
70688251 - Prest. de sce - SII - formations Cos	15 000,00	17 966,00	-2 966,00	119	15 000,00	21 712,00	-6 712,00	144	18 000,00		18 000,00	20,0
70688252 - Prest. de sce - SII - formations SI	28 000,00	10 980,55	17 019,45	39	15 000,00	7 120,02	7 879,98	47	5 000,00		5 000,00	-66,7
70688253 - Prest. de sce - SII - formations sit	4 000,00	1 416,00	2 584,00	35	2 000,00	2 368,00	-368,00	118	3 000,00		3 000,00	50,0
7068826 - Prest. de sce - SII - taf/payes	9 000,00	9 345,20	-345,20	103	9 000,00	9 151,20	-151,20	101	9 000,00		9 000,00	0,0
7068827 - Prest. de sce - SII taf/elections	7 000,00	7 098,08	-98,08	101	7 000,00	7 015,50	-15,50	100	7 000,00		7 000,00	0,0
7068828 - Prest. de sce - SII - abt développemen		614,00	-614,00									
70688281 - Prest. de sce - SII - abt dvlpt à faç	17 000,00	13 474,00	3 526,00	79	12 000,00	17 623,15	-5 623,15	146	15 400,00		15 400,00	28,3
70688282 - Prest. de sce - SII - abt dvlpt à faç	46 000,00	11 461,00	34 539,00	24	30 000,00	32 122,00	-2 122,00	107	30 000,00		30 000,00	0,0
70688283 - Prest. de sce - SII - abt dvlpt à faç	4 430,00		4 430,00		4 430,00	2 468,00	1 962,00	55	7 000,00		7 000,00	58,0
7068829 - Prest. de sce - SII - fichiers Fantoir	3 120,00	11 334,00	-8 214,00	363	5 200,00	6 413,00	-1 213,00	123	5 200,00		5 200,00	0,0
70688301 - Prest. de sce - SII - SIG cotisatio	75 000,00	64 415,62	10 584,38	85	105 000,00	88 950,00	16 050,00	84	105 000,00		105 000,00	0,0
70688302 - Prest. de sce - SII - SIG cotisatio	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	0	5 000,00		5 000,00	0,0
70688303 - Prest. de sce - SII - SIG drone					12 500,00	5 000,00	7 500,00	40	8 000,00		8 000,00	-36,0
7068831 - Prest. de sce - STI - abonnements	360 000,00	360 648,69	-648,69	100	369 200,00	368 499,41	700,59	99	376 700,00		376 700,00	2,0
7068832 - Prest. de sce - STI - missions	1 260 000,00	1 538 655,00	-278 655,00	122	1 585 000,00	1 529 122,00	55 878,00	96	1 000 000,00		1 000 000,00	-36,9
7068840 - Prest. de sce - SII - assistance Coso					252 000,00	269 750,81	-17 750,81	107	277 900,00		277 900,00	10,3
7068841 - Prest. de sce - SUI - Abonnements	277 500,00	298 733,97	-21 233,97	107	307 600,00	301 646,70	5 953,30	98	301 600,00		301 600,00	-2,0
7068842 - Prest. de sce - SUI - Missions	241 350,00	253 258,00	-11 908,00	104	249 080,00	197 380,00	51 700,00	79	313 900,00		313 900,00	26,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
7068843 - Prest. de sce - SUI - Instruction	143 000,00		143 000,00									
70688431 - Prest. de sce - SUI - Instruction	3 830,00	135 358,80	-131 528,80	999	188 545,00	221 354,26	-32 809,26	117	198 600,00		198 600,00	5,3
70688432 - Prest. de sce - SUI - Frais de dépl		1 337,50	-1 337,50		1 500,00	1 607,66	-107,66	107				-100,0
70688433 - Prest. de sce - SUI - Logiciel	20 789,00	3 104,00	17 685,00	14		10 158,00	-10 158,00	0				
70688434 - Prest. de sce - SUI - Intégration do		1 509,00	-1 509,00			1 755,00	-1 755,00	0				
7068851 - Prest. de sce - SVRI - Abonnement	195 000,00	201 458,28	-6 458,28	103	171 500,00	189 781,47	-18 281,47	110	195 000,00		195 000,00	13,7
7068852 - Prest. de sce - SVRI - Missions	471 000,00	437 185,00	33 815,00	92	485 000,00	383 225,00	121 775,00	74	480 000,00		480 000,00	-5,2
77 - Produits exceptionnels		26 843,23	-26 843,23			28 170,46	-28 170,46	0				
775 - Produits des cessions d'immobilisations		2 000,00	-2 000,00									
7788 - Produits exceptionnels divers		24 843,23	-24 843,23			28 170,46	-28 170,46	0				
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	28 984,00	22 790,64	6 193,36	78	17 400,00	22 190,83	-4 790,83	127	14 470,00		14 470,00	-16,8
7815 - Rep. sur prov. pour risques et charges fo	28 984,00	22 790,64	6 193,36	78	17 400,00	22 190,83	-4 790,83	127	14 470,00		14 470,00	-16,8
013 - Atténuations de charges		1 292,14	-1 292,14									
6419 - Remboursements sur rémunérations d		1 292,14	-1 292,14									
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 648 541,44	1 648 541,44	0,00	100	2 168 327,66	2 168 327,66	0,00	100	2 398 321,40		2 398 321,40	10,6
Total recettes réelles	6 057 264,44	6 270 747,56	-213 483,12	103	6 955 934,66	6 851 018,69	104 915,97	98	6 735 725,40		6 735 725,40	-3,2

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3
777 - Quote-part des subv. d'inv. transf. au opte d	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3
Total recettes d'ordre	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	6 058 414,44	6 271 896,24	-213 481,80	103	6 956 334,66	6 851 329,28	105 005,38	98	6 736 036,40		6 736 036,40	-3,2

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté					61 046,47	61 046,47	0,00	100				-100,0
020 - Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00	0	20 000,00		20 000,00	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00		40 000,00	0,0
204 - Subventions d'équipement versées	149 134,00		149 134,00		143 000,00	8 599,20	134 400,80	6	140 500,00		140 500,00	-1,7
Total dépenses réelles hors opérations	209 134,00	40 000,00	169 134,00	19	264 046,47	109 645,67	154 400,80	41	200 500,00		200 500,00	-24,1
11 - Equipement informatique	207 150,00	125 169,52	81 980,48	60	142 900,00	40 498,38	102 401,62	28	148 500,00		148 500,00	2,5
12 - Véhicules	81 000,00	44 029,80	36 970,20	54	38 000,00		38 000,00	0	15 000,00		15 000,00	-58,3
13 - Mobilier et Matériel	41 900,00	28 074,08	15 825,92	62	25 000,00	9 882,30	15 117,70	39	10 500,00		10 500,00	-58,0
14 - NTIC Maison des Communes	5 000,00		5 000,00									
Total dépenses opérations d'invest.	335 050,00	195 273,40	139 776,60	58	203 900,00	50 380,68	153 519,32	24	172 000,00		172 000,00	-15,6
Total dépenses d'ordre	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3
Total dépenses d'investissement	545 334,00	236 422,08	308 911,92	43	468 346,47	160 336,94	308 009,53	34	372 811,00		372 811,00	-20,4

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	23 005,95	23 005,95	0,00	100					128 062,36		128 062,36	0,0
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00		4 000,00		4 000,00	0	2 000,00		2 000,00	-50,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 839,00	8 157,00	682,00	92	88 477,47	93 032,47	-4 555,00	105	30 630,00		30 630,00	-85,4
Total recettes réelles hors opérations	33 844,95	31 162,95	2 682,00	92	92 477,47	93 032,47	-555,00	100	160 692,36		160 692,36	73,8
Total recettes d'ordre	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	375 869,00	195 366,83	180 502,17	51	212 118,64		212 118,64	-43,6
Total recettes d'investissement	545 334,00	175 375,61	369 958,39	32	468 346,47	288 399,30	179 947,17	61	372 811,00		372 811,00	-20,4

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		-61 046,47	61 046,47			128 062,36	-128 062,36	0				

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté					61 046,47	61 046,47	0,00	100				-100,0
020 - Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00	0	20 000,00		20 000,00	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00		40 000,00	0,0
16876 - Autres établissements publics locaux	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00		40 000,00	0,0
204 - Subventions d'équipement versées	149 134,00		149 134,00		143 000,00	8 599,20	134 400,80	6	140 500,00		140 500,00	-1,7
204181 - Biens mobiliers, matériel et études	8 784,00		8 784,00									
204182 - Bâtiments et installations	140 350,00		140 350,00		143 000,00	8 599,20	134 400,80	6	140 500,00		140 500,00	-1,7
Total dépenses réelles hors opérations	209 134,00	40 000,00	169 134,00	19	264 046,47	109 645,67	154 400,80	41	200 500,00		200 500,00	-24,1

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3
13911 - Etat et établissements nationaux	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3
Total dépenses d'ordre	1 150,00	1 148,68	1,32	99	400,00	310,59	89,41	77	311,00		311,00	-22,3

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	210 284,00	41 148,68	169 135,32	19	264 446,47	109 956,26	154 490,21	41	200 811,00		200 811,00	-24,1

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	23 005,95	23 005,95	0,00	100					128 062,36		128 062,36	0,0
024 - Produits des cessions d'immobilisation	2 000,00		2 000,00		4 000,00		4 000,00	0	2 000,00		2 000,00	-50,0
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00		4 000,00		4 000,00	0	2 000,00		2 000,00	-50,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 839,00	8 157,00	682,00	92	88 477,47	93 032,47	-4 555,00	105	30 630,00		30 630,00	-65,4
10222 - FCTVA	8 839,00	8 157,00	682,00	92	27 431,00	31 988,00	-4 555,00	116	30 630,00		30 630,00	11,7
1068 - Excédents de fonctionnement capitalis					61 046,47	61 046,47	0,00	100				-100,0
Total recettes réelles hors opérations	33 844,95	31 162,95	2 682,00	92	92 477,47	93 032,47	-555,00	100	160 692,36		160 692,36	73,8

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	369 272,05		369 272,05		180 472,00		180 472,00	0	51 156,64		51 156,64	-71,7
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	142 217,00	144 212,66	-1 995,66	101	195 397,00	195 366,83	30,17	99	160 962,00		160 962,00	-17,6
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'imm		2 000,00	-2 000,00									
2804172 - Bâtiments et installations	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00		40 000,00	0,0
2804181 - Biens mobiliers, matériel et études					54,00	52,23	1,77	96	53,00		53,00	-1,9
2804182 - Bâtiments et installations					370,00	362,33	7,67	97	936,00		936,00	153,0
28051 - Concessions et droits similaires	37 238,00	37 237,14	0,86	99	69 887,00	69 886,78	0,22	99	45 504,00		45 504,00	-34,9
28158 - Autres install., matériel et outillage tec	167,00	189,81	-22,81	113	190,00	189,81	0,19	99	190,00		190,00	0,0
281757 - Matériel et outillage de voirie	768,00	767,40	0,60	99	768,00	767,45	0,55	99	236,00		236,00	-69,3
28182 - Matériel de transport	25 098,00	25 097,02	0,98	99	33 903,00	33 902,97	0,03	99	25 832,00		25 832,00	-23,8
28183 - Matériel de bureau et informatique	33 182,00	33 158,16	23,84	99	43 344,00	43 341,40	2,60	99	40 353,00		40 353,00	-8,9
28184 - Mobilier	5 499,00	5 498,39	0,61	99	6 448,00	6 441,10	6,90	99	6 142,00		6 142,00	-4,7
28188 - Autres immobilisations corporelles	265,00	264,74	0,26	99	433,00	422,76	10,24	97	1 716,00		1 716,00	296,3
Total recettes d'ordre	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	375 869,00	195 366,83	180 502,17	51	212 118,64		212 118,64	-43,6

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2016				Année 2017				Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	545 334,00	175 375,61	369 958,39	32	468 346,47	288 399,30	179 947,17	61	372 811,00		372 811,00	-20,4

M. BERNADAS émet le souhait que le budget ne soit pas abordé de manière aussi rapide en fin de séance et propose que ce point soit abordé plus tôt dans l'ordre du jour.

M. CASSOU propose pour l'avenir de scinder en deux réunions la présentation des bilans d'activité des services et le vote du budget primitif. Il précise qu'on pourrait par exemple envisager une réunion en matinée pour la présentation des bilans d'activité, et que soit ensuite procédé à l'examen, l'après-midi, de l'ordre du jour à délibérer avec en point d'orgue le vote du budget.

Les membres du Comité Syndical approuvent cette proposition.

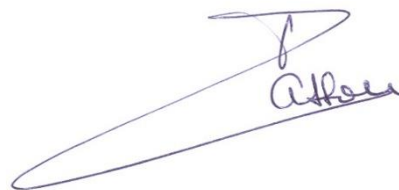
Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni évoquée par les membres de l'assemblée, la séance est levée à 12 h 15.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexandre Bordes', written in a cursive style.

Alexandre BORDES

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Cassou', written in a cursive style.

Michel CASSOU